# Rapport annuel 2015

*sur le prix et la qualité du service public du traitement des déchets.*

tu tries, je recycle, nous valorisons

SEROC

**Notre métier :**
**valoriser les déchets !**

# SOMMAIRE


P.4 **PRÉSENTATION SEROC**
LE TERRITOIRE DU SEROC
SES REPRÉSENTANTS ÉLUS ET SES AGENTS

P.8 **LES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES**
LES INDICATEURS DU GRENELLE

P.10 **PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION**
ÉCONOMIE DE 34,5 KG PAR HABITANT EN 5 ANS

P.12 **SERVICE COMMUNICATION**
ACTION PHARE 2015 : LE RÉEMPLOI

P.14 **SERVICE TRI SÉLECTIF**
LE VERRE EN AUGMENTATION
PAPIERS ET EMBALLAGES : MAINTIEN DES TONNAGES COLLECTÉS

P.18 **SERVICE COMPOSTAGE INDIVIDUEL**
LE COMPOSTAGE DEVENU UN RÉFLEXE

P.20 **SERVICE DÉCHETS ULTIMES**
FORTE BAISSE DES DÉCHETS ULTIMES

P.22 **SERVICE COMPOSTAGE INDUSTRIEL**
PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

P.24 **SERVICE DECHETERIES**
LÉGÈRE DIMINUTION DES FLUX DES DÉCHÈTERIES
DECHETERIES : VALORISER LES DÉCHETS

P.28 **SERVICE TRANSPORT ET QUAIS DE TRANSFERT**
DEUX PÔLES DE LOGISTIQUE

P.30 **INDICATEURS FINANCIERS**
LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES
BILAN FINANCIER SERVICE PAR SERVICE

P.34 **PROJETS**
LA CRÉATION D'ÉQUIPEMENTS
VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

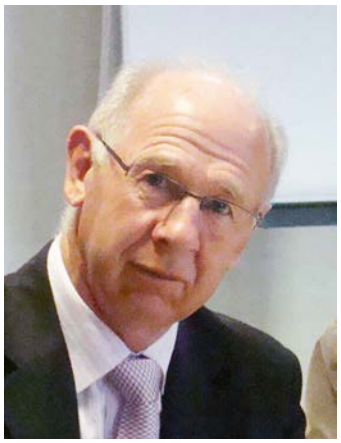

# EDITO

*2010-2015, cinq années durant lesquelles le SEROC a porté une politique ambitieuse et novatrice de réduction des déchets.*

*En 2010, lorsque le SEROC a signé avec l'ADEME un contrat de performance visant à réduire la production de déchets, ce nouveau thème de la prévention était considéré « secondaire ». Cependant, au fil du temps la nécessité de réduire nos déchets est devenue une évidence. Les actions que nous avons menées sur l'ensemble du territoire ont permis d'atteindre des résultats bien supérieurs aux objectifs qui nous étaient imposés. En effet, chaque habitant du SEROC a réduit de 34.5kg sa production de déchets. Ce résultat est l'aboutissement d'une volonté politique forte soutenue par l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs...*

*Hier, la prévention des déchets n'était qu'une orientation politique dans laquelle nous nous sommes engagés. Aujourd'hui, c'est une obligation faite à toutes nos collectivités étant désormais inscrite dans la loi et dans le plan national de gestion et de prévention des déchets.*

*Le SEROC répondra à ces nouvelles dispositions réglementaires dans le cadre du projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » pour lequel nous sommes labellisés par le Ministère de l'environnement. Aussi, le SEROC se prépare à la fermeture du dernier centre d'enfouissement technique situé sur son territoire.*

*En 2016, deux unités de transfert de déchets sont en cours de construction pour assurer le transfert des déchets vers des centres extérieurs.*

*Bonne lecture.*

*Monsieur Fontaine,*
*Président du SEROC*

# LE TERRITOIRE DU SEROC

**Chargé du traitement des déchets, le SEROC regroupe 9 adhérents (Syndicats de collecte et Communautés de communes) soit 248 communes pour 154 902 habitants (source Insee 2015). Le SEROC a comme mission la réduction des déchets ménagers et assimilés, le tri et la valorisation des déchets recyclables, le traitement des ordures ménagères résiduelles, la gestion des déchèteries et la communication en lien avec ces thématiques.**

## la réduction

### ...le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

Le SEROC en 2011 s'est engagé dans le programme local de prévention des déchets lancé au niveau national par l'ADEME dont l'objectif était de réduire la production de déchets de 7 % d'ici fin 2015.

## le tri et la valorisation

### ...des déchets recyclables

Les produits collectés dans les sacs, bacs ou colonnes des points recyclages sont dirigés vers des prestataires de tri (SPHERE ou BACER) pour être triés par matière, conditionnés en balle et dirigés vers des usines de transformation et de valorisation.

### ...des déchets verts

**Compostage industriel** : Les tontes et branchages sont dirigés vers les plateformes de compostage situées à Ryes, Formigny et Vire. Les déchets verts sont transformés en compost criblé et non criblé selon leur utilisation finale.

**Compostage individuel** : La distribution de composteur individuel permet aux habitants de transformer leurs épluchures de cuisine et de jardin pour créer un compost de qualité et réduire le volume des déchets ménagers enfouis.

## le traitement

### ...des ordures ménagères résiduelles

Le contenu des bacs ou sacs à ordures ménagères collectés à domicile est dirigé vers des centres d'enfouissement technique.

## la gestion

### ...des déchets de déchèteries

Un réseau de 12 déchèteries accepte les déchets qui en raison de leur nature, leur volume ou toxicité, ne peuvent être ramassés par le service collecte. Ces déchets (encombrants, gravats, déchets dangereux des ménages, déchets verts, amiante...) sont dirigés vers des unités de valorisation (ferraille, carton, déchets verts, bois, DEEE, DMS) ou des centres d'enfouissement technique (encombrants, gravats).

## la sensibilisation

La mission du service communication est d' informer, sensibiliser et convaincre les différents publics afin de promouvoir les gestes indispensables à la réalisation des objectifs du plan national déchet.

## 85 164 tonnes de déchets traitées en 2015

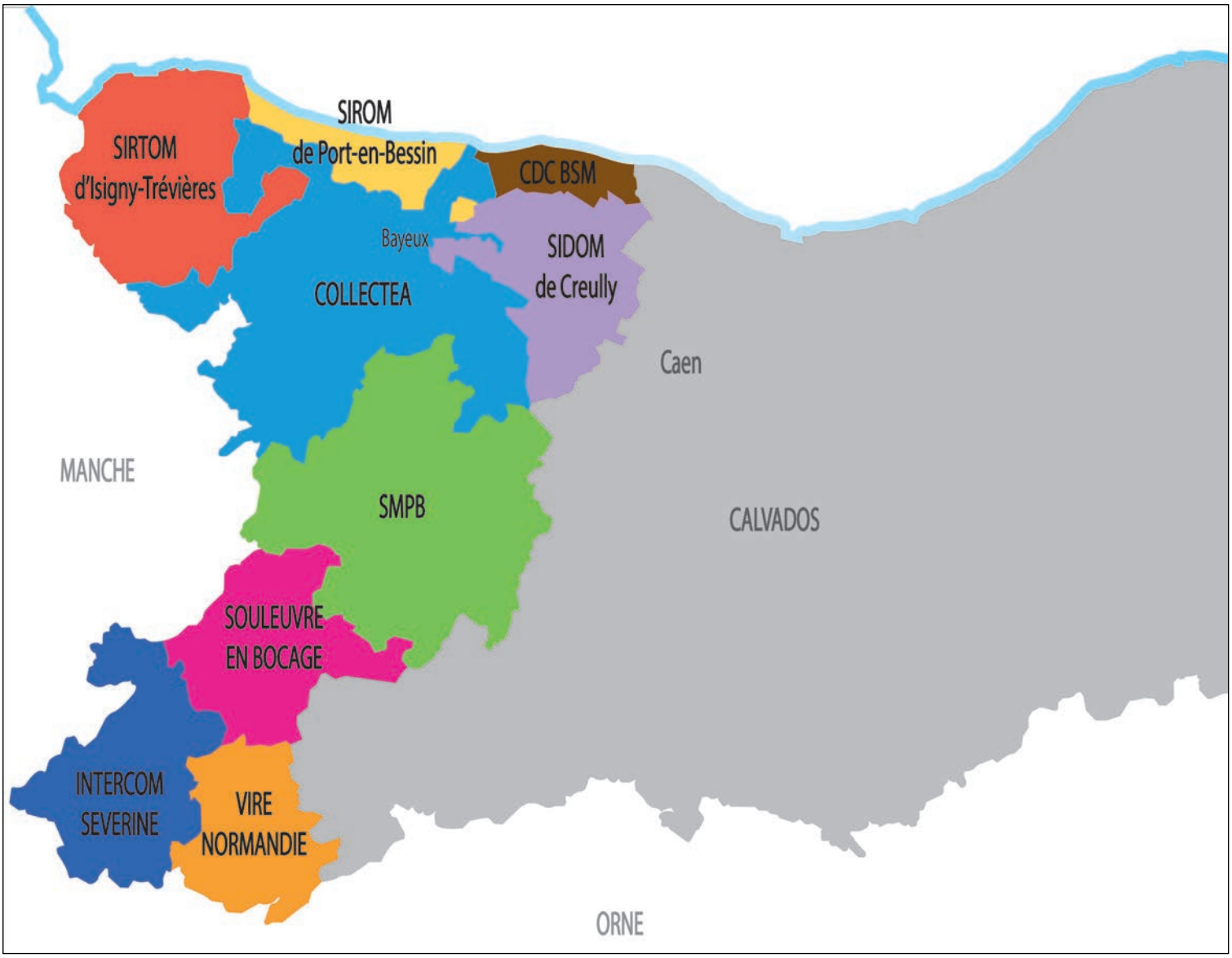


## 85 164 tonnes de déchets traitées en 2015

**15 481 tonnes de déchets recyclables (verre, papier, emballages) soit 100 kg/an/habitant**
Évolution des tonnages 2014/2015 : + 1 %

**38 180 tonnes de déchets issus du réseau (déchèteries et plateformes de compostage)**
**soit 376 kg/an/habitant**
Évolution des tonnages 2014/2015 : -1,6 %

**31 503 tonnes de déchets ultimes**
**soit 203 kg/an/habitant**
Évolution des tonnages 2014/2015 : - 5,1 %

# SES REPRÉSENTANTS ÉLUS ET SES AGENTS

**En application de l'article L. 2224-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la compétence de collecte et traitement des déchets des ménages est confiée aux communes. Ces communes ont fait le choix de déléguer cette compétence aux communautés de communes ou aux syndicats de collecte. Ces structures ont conservé la collecte mais délèguent le traitement au SEROC.**
**Au titre du syndicat mixte, le SEROC est administré par un comité syndical de 44 membres. Ces délégués ont élu un Président, 5 Vice-Présidents et les représentants du bureau syndical.**

## LE PRÉSIDENT

**Marc FONTAINE**
En charge de la Commission Budget et Personnel

## LES VICE-PRÉSIDENTS

1-**Michèle MOUCHEL**
En charge de la Commission affaires générales, communication, programme de prévention

2-**Jean Pierre CHEVALIER**
En charge de la Commission déchèteries, réemploi et actions sociales et solidaires

3-**Yves DE JOYBERT**
En charge de la Commission gestion et valorisation des déchets ultimes, compostage individuel et collectif

4-**Christine SALMON**
En charge de la Commission gestion et valorisation des déchets issus de la collecte sélective

5-**Roland BERAS**
En charge de la Commission transport, quai de transfert et compostage industriel

## LES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL

**Laurent AUBRY, Jean Pierre ONUFRYK** > SIRTOM d'ISIGNY TREVIERES

**François BAUDOUIN, Jean Pierre DANIEL, Marc FONTAINE, Angélique JEANNE, Denis LECLERC, Cécile PARENT, Agnès SOLT** > SIDOM de CREULLY

**Yves CHEDEVILLE, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Gilles LECONTE, Norbert LESAGE, Pierre SALLIOT, Christine SALMON, Christian VENGEONS** > SMPB

**Jean Pierre CHEVALIER, Albert COURCHANT, Karl DAVID, Patrick DE FRILEUZE, Michèle MOUCHEL, Frédéric RENAUD, Marie-Laure TOUCHAIS, Yves VARIN** > Collectéa (SMISMB)

**François de BOURGOING, Henri GUEDON** > SIROM de PORT EN BESSIN

**Christian BAUDE, Blaise MICARD, Philippe PORET** > Communauté de communes de l'INTERCOM SEVERINE

**Roland BERAS, Annie BIHEL, Nicole DESMOTTES, Jean-Claude LAVOLE, Gilles MALOISEL, Gérard MARY**
> Communauté de communes de VIRE

**Yves de JOYBERT, Christèle POUCHIN, Pascal THIBERGE** > Communauté de communes de BESSIN SEULLES ET MER

**Gérard FEUILLET, Jean-Luc HERBERT, Céline LEBLOND**
> Communauté de communes de BENY BOCAGE

# le SEROC : 48 agents et 4 services

## Ses agents

Fin 2015, le SEROC comptait 48 agents répartis dans 4 services :

**Service financier et administratif** en charge de la gestion des ressources humaines, de la gestion financière, du secrétariat et de l'entretien du siège administratif.

**Service déchets ultimes, tri sélectif, anciennes décharges et compostage individuel** en charge du transfert et traitement des déchets ultimes et des recyclables, de la mise en œuvre du compostage.

**Service déchèteries, transport, et compostage industriel** en charge de la gestion des déchèteries, de l'organisation du transport, du traitement des déchets verts, de l'entretien des sites.

**Service communication** en charge des animations de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets, de la communication externe sur l'ensemble du territoire.

Une chargée de mission pour la mise en œuvre du **programme local de prévention des déchets.**

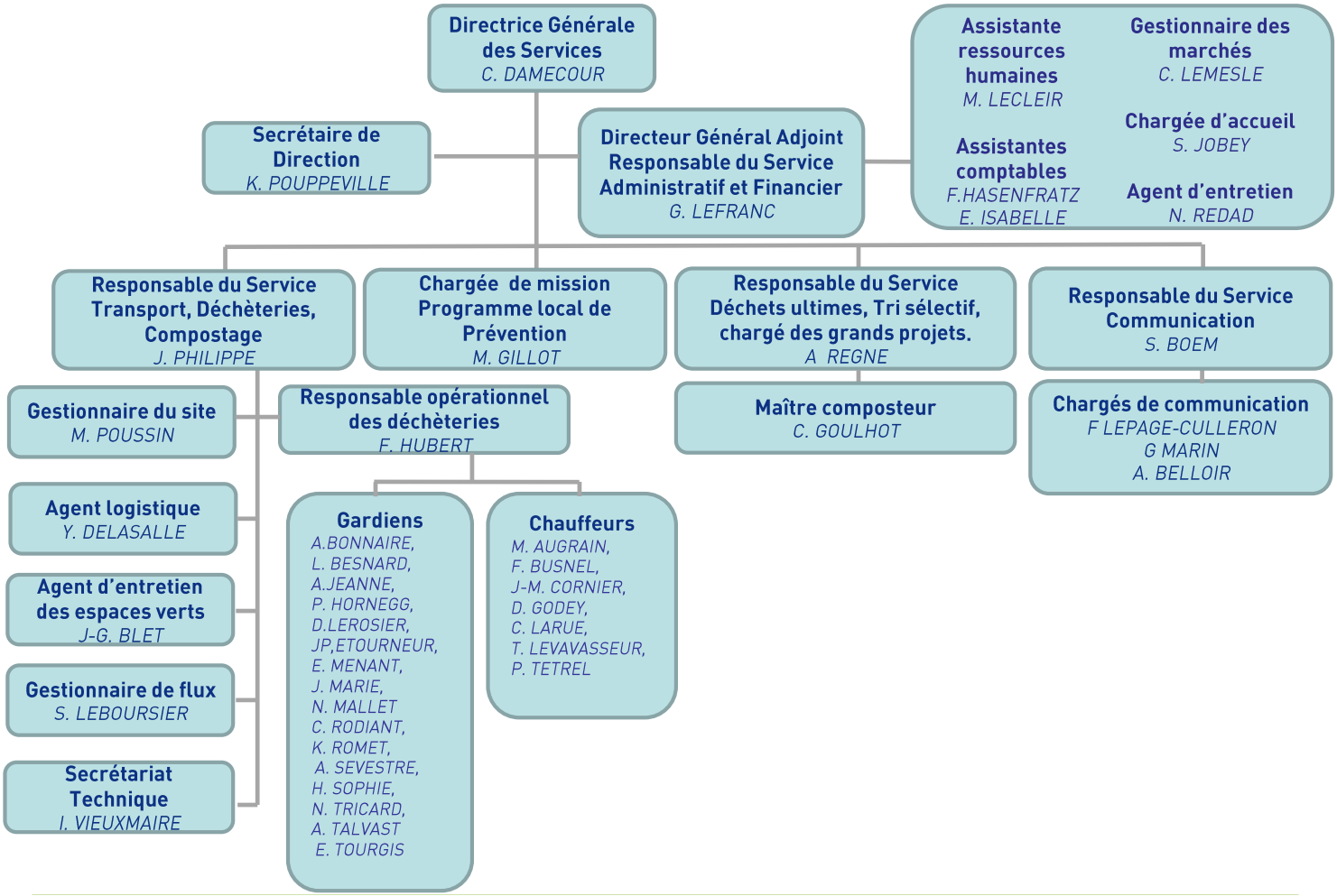

# LES INDICATEURS DU GRENELLE

**Le SEROC avait inscrit ses orientations et ses actions pour atteindre les 3 objectifs du Grenelle de l'Environnement à l'échéance de 2015 :**

- **Réduire la production des ordures ménagères et assimilés de 7 % par habitant entre 2011 et 2015**
- **Réduire l'enfouissement ou l'incinération de 15 % pour l'année 2012**
- **Atteindre 75 % de valorisation des emballages**

## Diminution de la production d'ordures ménagères et assimilés

L'objectif de diminution de 7 % par habitant de la production des ordures ménagères et assimilés comprenant les déchets ultimes et les recyclables a été dépassé notamment grâce aux bons résultats obtenus en 2015.

### La production d'ordures ménagères et assimilés (déchets ultimes + tri sélectif)

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | Evolution 2014/2015 | Evolution 2011/2015 | Ratio en kg/hab 2015 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SIROM de Port | 3 036 | 2 904 | 2 743 | 2 852 | 2 810 | -1,45% | -7,4% | 426 |
| SMISMB | 14 197 | 14 129 | 13 881 | 13 993 | 13 755 | -1,70% | -3,1% | 308 |
| SIDOM de Creully | 6 339 | 6 152 | 6 018 | 6 092 | 5 986 | -1,74% | -5,6% | 266 |
| SIRTOM Isigny Trévières | 4 258 | 4 238 | 4 014 | 4 215 | 4 070 | -3,44% | -4,4% | 373 |
| CdC Bessin Seulles et Mer | 5 830 | 5 728 | 5 601 | 5 653 | 5 547 | -1,88% | -4,9% | 588 |
| CdC de Vire | 5 986 | 5 839 | 5 702 | 5 629 | 5 586 | -0,78% | -6,7% | 297 |
| CdC de Le Bény Bocage | 2 175 | 2 148 | 2 106 | 2 094 | 1 568 | -25,16% | -27,9% | 178 |
| CdC Intercom Séverine | 1 865 | 1 798 | 1 740 | 1 767 | 1 750 | -0,94% | -6,1% | 238 |
| SM Pré-Bocage | 6 942 | 6 824 | 6 616 | 6 155 | 5 911 | -3,95% | -14,8% | 229 |
| SEROC | 50 629 | 49 760 | 48 421 | 48 450 | 46 983 | -3,03% | -7,2% | 303 |

Les tonnages d'ordures ménagères et assimilés ont diminué de 7,2 % de 2011 à 2015. Or l'augmentation de 4 % de la population syndicale a permis de réduire les tonnages de 10,2 % par habitant.

## La réduction de l'enfouissement

Le Grenelle de l'Environnement a fixé comme objectif de réduire de 15 % l'enfouissement et l'incinération pour 2012 sur l'ensemble du territoire du SEROC.

Pour rappel, les tonnages enfouis sont les suivants : les déchets ultimes, les refus de tri, le tout venant issu des déchèteries gérées par le SEROC, le tout-venant collecté en porte à porte par les adhérents, le tout venant issu des déchèteries du territoire du SEROC et gérées par les adhérents.

L'objectif de réduction de 15 % n'est toujours pas atteint en 2015. Les ordures ménagères résiduelles ont diminué, mais parallèlement, le tonnage de tout-venant de déchèteries destiné à l'enfouissement a augmenté.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de modifier le mode de traitement des déchets vers plus de valorisation.

Cet indicateur est intéressant pour bien mettre en évidence la nécessité de mettre en œuvre une action globale visant à réduire les modes d'élimination coûteux et sans aucune source de valorisation.

| Tonnes | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Refus de tri | 545 | 1 240 | 1 226 | 1 130,0 | 1 531,0 | 1 538,9 | 1 922,5 |
| Déchets ultimes | 37 279 | 35 885 | 35 983 | 34 812,0 | 33 515,0 | 33 203,8 | 31 502,9 |
| Tout-venant SEROC | 4 569 | 4 911 | 5 386 | 5 772,7 | 6 019,4 | 6 574,9 | 7 188,3 |
| Tout-venant *hors SEROC* | 2 266 | 2 314 | 3 065 | 3 091,1 | 2 941,2 | 2 979,1 | 3 272,8 |
| Tout-venant porte à porte | 198 | 178 | 154 | 130,0 | 150,0 | 175,0 | 119,9 |
| DASRI* | 1,8 | 1,8 | 2,4 | 3,3 | 3,1 | 0,0 | 0,0 |
| Total tonnages | 44 859 | 44 530 | 45 817 | 44 939,1 | 44 159,7 | 44 471,7 | 44 006,3 |
| Évolution en % | | -0,73% | 2,89% | -1,92% | -1,73% | 0,71% | -1,05% |

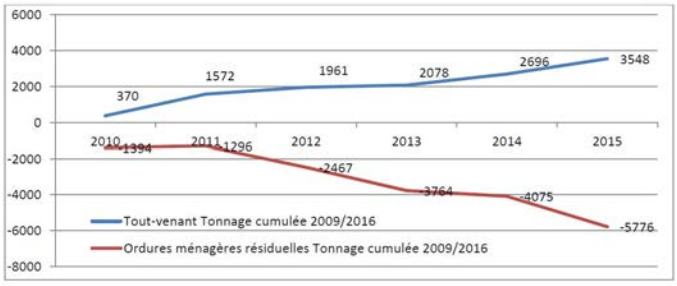


L'effet de la baisse des tonnages de déchets ultimes est fortement atténué par l'augmentation des tonnages des tout-venants collectés en déchèteries. De ce fait, cet indicateur n'est pas atteint, puisque l'enfouissement diminue de seulement 2 % en 7 ans, malgré des actions telles que la mise en place de bennes solidaires en déchèteries pour la récupération de meubles ou d'équipements réutilisables.

## La valorisation des emballages

L'objectif du grenelle prévoit le taux de valorisation des emballages à hauteur de 75 %. Pour suivre cet objectif, le SEROC suit et analyse le taux de détournement. Cet indicateur permet de suivre l'efficacité de la collecte sélective sur la production de déchets ménagers. Il permet de voir si les actions menées ont à la fois agi sur le tri sélectif et sur la diminution de la production des ordures ménagères résiduelles. Plus ce taux est élevé, plus les recyclables sont triés et/ou moins les ordures ménagères sont produites.

| Taux de détournement | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | Phénomène observé | Action menée |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SIROM de Port en Bessin | 30% | 30% | 29% | 28% | 29% | - Augmentation du verre et baisse des déchets ultimes | - Suivi de collecte sur quelques secteurs |
| SMISMB | 33% | 34% | 35% | 35% | 36% | - Augmentation des recyclables<br>- Diminution des déchets ultimes | - Arrêt de la collecte des déchets de l'hôpital de Bayeux<br>- Suivi de collecte |
| SIDOM de Creully | 28% | 31% | 31% | 33% | 34% | - Baisse de la production de déchets ultimes | - Mise en œuvre de la tarification incitative<br>- Achat de colonnes de verre<br>- Suivi de collecte |
| SIRTOM Isigny Trévières | 26% | 27% | 25% | 29% | 28% | - Baisse de la production de déchets ultimes et baisse du tri sélectif | - Pas d'action menée sur le territoire |
| CdC Bessin Seulles et Mer | 17% | 19% | 19% | 19% | 20% | - Augmentation des recyclables et baisse des ordures ménagères résiduelles au second semestre | - Nouvelle organisation de la collecte des OM<br>- Suivi de collecte |
| CdC de Vire | 32% | 33% | 34% | 33% | 33% | - Légère baisse des déchets ultimes | - Suivi de collecte |
| CdC de Le Bény Bocage | 30% | 30% | 31% | 31% | 45% | - Forte baisse des déchets ultimes | - Mise en œuvre de la redevance incitative |
| CdC Intercom Séverine | 31% | 31% | 33% | 33% | 32% | - Baisse du tri sélectif et hausse des déchets ultimes | - Pas d'action menée sur le territoire |
| SM Pré-Bocage | 30% | 30% | 32% | 35% | 40% | - Baisse de la production de déchets<br>- augmentation des recyclables | - Mise en œuvre de la redevance incitative sur le secteur d'Aunay Caumont Intercom |
| SEROC | 29% | 30% | 31% | 31% | 33% | | |

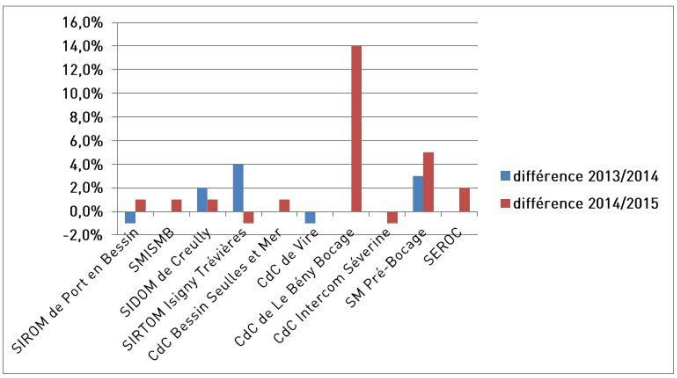


Deux collectivités régressent en matière de recyclage, il s'agit du SIRTOM d'Isigny et de l'Intercom Séverine.
Les autres territoires sont en progression plus ou moins forte en fonction des actions menées.
Il est à noter le fort impact des tarifications incitatives sur l'amélioration du taux de captage sur les territoires de la Communauté de Communes de Bény Bocage et du Syndicat Mixte du Pré-Bocage.
Au global, pour le SEROC, le taux du détournement s'améliore de 2% en 2015 pour atteindre 33 %.

## Le taux de recyclage

Le taux de recyclage défini dans le cadre de notre contrat avec la société Eco-Emballages est de 72.8 contre 72.4 % en 2014.
L'objectif de 75 % de valorisation est quasiment atteint sur le territoire du SEROC, grâce notamment à l'augmentation du captage de verre et de plastiques.

## Projets 2016

Au cours de l'année 2015, un plan national déchets a été élaboré. Il comprend 5 objectifs :
1/ Réduire le volume de déchets ménagers, par des actions de prévention, de 10 % (hors déblais et gravats) et stabiliser le volume de déchets des activités économiques d'ici 2020.
2/ Augmenter la valorisation des déchets non dangereux, en particulier des biodéchets, pour atteindre 55 % en 2020 et 60 % en 2025.
3/ Valoriser 70 % des déchets du BTP d'ici 2020.
4/ Réduire de 30 % les quantités mises en décharge en 2020 et 50 % en 2025 (par rapport à 2010).
5/ Augmenter la valorisation énergétique des déchets non valorisables et résultant d'une opération de tri.
Le SEROC va inscrire ses orientations et poursuivre ses actions pour viser à atteindre ces objectifs.

# ÉCONOMIE DE 34,5 KG PAR HABITANT EN 5 ANS

**Le SEROC est engagé dans un programme local de prévention des déchets depuis 2011 pour réduire de 7 % par habitant la production d'ordures ménagères et assimilés (ordures ménagères et recyclables) sur le territoire en 2015. Cet objectif, contractualisé avec l'ADEME, est atteint et même dépassé.**
**Fin 2015, grâce à l'action partenariales menées, le SEROC atteint une baisse d'ordures ménagères et de recyclables de 10,2 % par habitant. Ce sont 3530 tonnes de déchets qui n'ont pas été jetées, véritable succès pour le territoire.**

## Bilan des tonnages 2010-2015

| | Année de référence (2010) | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Population syndicale | 148 832 | 148 832 | 148 832 | 151 578 | 152 716 | 154 902 |
| OMA (tonnes/an) | 50 269 | 50 629 | 49 752 | 48 421 | 48 450 | 46 983 |
| Réduction OMA/habitant (%) | 0 | +0.7 | -1.04 | -5.4 | -6.1 | -10.2 |

La prévention des déchets correspond à un changement de comportement et à la volonté de faire autrement. Dans ce cadre, le SEROC s'est attaché à travailler avec d'autres collectivités, des associations mais aussi des établissements scolaires pour rendre possible cette dynamique. Huit actions sont déclinées depuis 5 ans sur cette thématique.

## Action 1: Accompagner à la demande les collectivités qui s'engagent dans une tarification incitative et/ou redevance spéciale

**Economies réalisées : 137,2 tonnes**

En 2015, trois collectivités en charge de la collecte des déchets ont mis en place des tarifications incitatives dans le but de valoriser les habitants et/ou les professionnels qui font le tri des déchets et mettent en place des actions pour réduire leur production de déchets comme le compostage. Au total, trois collectivités sur les neuf du territoire du SEROC sont donc engagées dans cette dynamique.

## Action 2 : Promotion du compostage

**Economies réalisées : 1374,3 tonnes**

De 2011 à 2015, le SEROC a mis à disposition des habitants 4783 composteurs soit près de 1000 par an. Cette démarche permet de réduire les déchets puisqu'un composteur peut détourner jusqu'à un tiers des ordures ménagères.
Par ailleurs, le compostage est maintenant répandu auprès de nombreuses restaurations collectives (établissements scolaires, hôpitaux...). Le SEROC a équipé 70 sites de compostage collectif : un succès grâce à l'investissement quotidien des partenaires dans la réduction des déchets.

## Action 3 : Développement du réemploi, de la réparation et du don

**Economies réalisées : 536,2 tonnes**

Deux projets ont été déployés : d'une part, la promotion des conteneurs de récupération des textiles auprès des communes afin que les habitants puissent déposer les linges mais aussi les chaussures qu'ils n'utilisent plus. Un service supplémentaire assuré par des associations (la Bacer, le Relais et Deuxième vie, deuxième Chance,...) permet aussi de récupérer jusqu'à 5 tonnes de textiles et chaussures, par an, pour chaque conteneur. D'autre part, cette action se concrétise depuis 2014 par la mise en place d'un réseau de récupération d'objets (meubles en bon état, vaisselle, jouets...) donnés par les habitants sur les

déchèteries. Des associations du territoire récupèrent ces objets au sein de conteneurs dédiés pour les réparer et/ou les revendre dans des magasins de seconde main. En 2014, ce sont 60 tonnes d'objets qui ont été récupérées et en 2015, 105 tonnes. La montée en charge de ce dispositif reste un axe de travail fort pour le SEROC notamment en termes de communication.

## Action 4 : Réduction des prospectus publicitaires et des annuaires distribués

**Economies réalisées : 278,9 tonnes**

Grâce aux partenariats avec les communes, le SEROC a diffusé près de 8000 Stop Pub à accoler sur les boites-aux-lettres. Ainsi, 15 % des foyers du territoire sont potentiellement équipés de cet autocollant qui vise à refuser la publicité tout en conservant les journaux officiels.

## Action 5 : Sensibilisation des publics à la réduction des déchets

**Economies réalisées : 663,3 tonnes**

Comme chaque année, le SEROC a mis en avant une thématique de communication concernant la réduction des déchets : cette année, le réemploi. Il s'agit de proposer des solutions simples pour éviter de jeter (comme détaillé dans le SEROC Infos) : réparer, donner, réutiliser. De plus, le SEROC poursuit ses actions de sensibilisation auprès des scolaires ou encore sur les marchés ou dans les supermarchés. Au total, depuis le lancement du Programme de prévention, ce sont près de 40 000 personnes qui ont été sensibilisées.

## Action 6 : Promotion des couches lavables

**Economies réalisées : 217,6 tonnes**

Le bilan de cette action est positif ! D'une part, depuis 2012, 46 familles ont pu tester les couches lavables grâce au prêt gratuit proposé par le SEROC et d'autre part, un partenariat avec les Restos du Cœur a permis de remplacer les couches jetables par des couches lavables. Economiques, esthétiques et surtout écologiques, les couches lavables permettent d'apporter une alternative positive aux parents.

## Action 7 : Promotion des éco-évènements

**Economies réalisées : 13.9 tonnes**

Depuis 2011, le SEROC accompagne les organisateurs souhaitant mettre en place une bonne gestion des déchets lors d'évènements sociaux, culturels et sportifs. Dès la préparation de l'évènement, les organisateurs et les bénévoles sont formés et des outils sont mis à leur disposition. Au total, 24 organisateurs se sont engagés auprès du SEROC.

## Action 8 : Exemplarité des collectivités et des administrations

**Economies réalisées : 308,7 tonnes**

Cette action est essentielle tant pour le SEROC qui porte le Programme local de prévention des déchets que pour les autres collectivités ou administrations. L'objectif est que chacun mette en place une gestion des déchets optimale pour faire connaître mais aussi montrer aux habitants que la réduction des déchets est possible. Le territoire compte 80 collectivités ou administrations (établissements scolaires, mairies, gendarmeries...) engagées dans cette démarche.

## Bilan des actions

Ce schéma permet de mettre à jour l'importance de trois actions phares dans la réussite du Programme Local de Prévention :

- action n°2 « Promotion du compostage »
- action n°5 « Sensibilisation des publics à la réduction des déchets »
- et action n°3 « Promotion du don, du réemploi et de la réparation ».

Ces trois actions permettent de réaliser les plus fortes économies de déchets et constituent les bases d'un réel changement de comportement. En effet, dès lors qu'un foyer composte, limite son gaspillage alimentaire et est dans une logique de don et de réemploi, il détient les clefs d'habitudes nouvelles favorisant à court terme, une forte réduction de sa production de déchets.

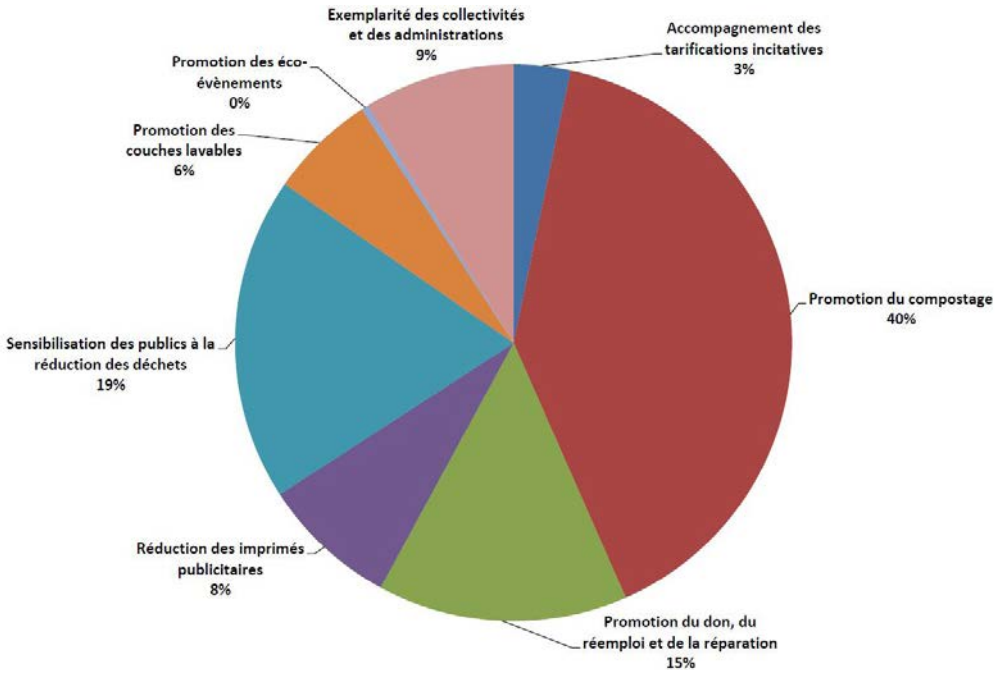

# ACTION PHARE DE 2015 : LE RÉEMPLOI

**Le service communication a pour mission d'assurer la communication sur le tri et la réduction des déchets. En collaboration avec ses adhérents un plan de communication est proposé aux élus. Ce plan d'actions 2015 s'articule autour d'un thème principal : le réemploi. En effet des actions ont été proposées afin d'inciter les habitants à donner, échanger, vendre, réparer...plutôt que de jeter !**

## Moins de déchets oui mais comment ?

### Développer le réemploi...bennes solidaires

Aujourd'hui encore trop d'objets en bon état ou réparables sont jetés ! Le SEROC en partenariat avec les associations du territoire propose des solutions ! En effet, depuis 2014, des bennes solidaires sur les déchèteries du SEROC permettent de récupérer des objets pour leur offrir une deuxième vie.
Il est important de rappeler régulièrement aux habitants l'existence de ces bennes et leur utilité. C'est pourquoi lors de la semaine du développement durable, les animateurs du SEROC ont renforcé la communication déjà délivrée par les gardiens sur toutes les déchèteries afin de promouvoir ces bennes solidaires !
**455 personnes ont été sensibilisées.**

### Développer le réemploi... conteneurs textile

Les vêtements trop petits, tâchés ou déchirés, le linge de maison, les chaussures, les sacs ou bien encore les ceintures...sont à déposer dans les conteneurs spécifiques. Ils ne sont ni à déposer dans le sac noir ni dans le sac jaune. Ces vêtements, une fois collectés et triés pourront être donnés, revendus ou recyclés selon leur état ! Une campagne de communication via l'affichage et la radio a été mise en oeuvre pour rappeler l'existence de cette filière.

### Lutter contre le gaspillage alimentaire

Le 16 octobre 2015, journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, le réseau Régal (Réseau d'Evitement de lutte contre le Gaspillage Alimentaire Bas Normand) a lancé un appel aux collectivités pour organiser une Disco Soupe. Le SEROC a répondu à cet appel et a choisi de l'organiser sur Vire.
Une Disco soupe est une opération de sensibilisation pour lutter contre le gaspillage alimentaire qui s'est déclinée en 3 temps forts. Tout d'abord, une collecte a été organisée auprès des distributeurs et des producteurs pour récupérer les fruits et les légumes invendus. Puis, avec des bénévoles, une soupe a été préparée avec les invendus. Pour enfin, sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire grâce à la distribution de la soupe et tout cela en musique !
**350 personnes sensibilisées.**

### Réduire ses déchets

Tous les évènements génèrent une production de déchets. Le SEROC souhaite accompagner les organisateurs dans le tri et la réduction de leurs déchets. Ainsi en 2015, le SEROC a accompagné 16 éco-évènements et formé 55 bénévoles.

### Sensibiliser à la récup'

L'ancienne décharge de St Vigor le grand a été réhabilitée en un parc dédié aux déchets. Un parcours retraçant l'histoire des déchets existait déjà sur ce site. La nouveauté de 2015, l'inauguration des jardins imaginaires ! Des parcelles de jardins prévues pour des artistes permettent d'allier le jardin aux thèmes des déchets grâce à des oeuvres d'art fabriquées avec de la récup'. Ces parcelles sont complétées par des jardins pédagogiques réservées

## 6507 personnes sensibilisées au tri et à la réduction !

aux écoles volontaires. Ainsi les enfants des écoles de Chartier à Bayeux et de Subles ont pu laisser libre cours à leur imagination.

## Le tri, encore et toujours !

### Inciter à trier

Cette opération consiste à vérifier les sacs de déchets avant leur ramassage. Sur les sacs présentant des erreurs de tri importantes, les ambassadeurs et les agents de collecte collent des autocollants «refus de collecte». Le sac n'est donc pas ramassé et reste sur le trottoir. Ensuite, les ambassadeurs vont à la rencontre des foyers concernés par ces erreurs afin de leur expliquer les gestes de tri à adopter. Cette opération permet de cibler les foyers encore réticents au tri ou bien de rappeler les consignes de tri en cas de besoin.

**8 576 bacs ont été contrôlés**.

### Sensibiliser au tri et à la réduction des déchets

Pour améliorer la quantité et la qualité du tri, il est essentiel de rappeler régulièrement et sous différentes formes les enjeux et les consignes de tri des déchets. De nombreux stands ont été animés dans les supermarchés, sur les marchés, dans les déchèteries, en pied d'immeuble... pour échanger avec les habitants et pour répondre à leurs interrogations.

**55 stands ont été animés sur l'ensemble du territoire**
**3 559 personnes sensibilisées.**

### Développer des publics relais

Les élus ont un rôle d'ambassadeur de tri et doivent montrer l'exemple en triant bien leurs déchets ! En 2015, 15 réunions ont été organisées afin de présenter aux élus les bilans et les projets du SEROC.

**110 élus du territoire y ont participé.**

Parce que ce sont eux les premiers interpellés par les habitants, nous avons rencontré les secrétaires de mairies de notre territoire. Nous avons échangé sur les enjeux du tri, les consignes mais également sur la réduction des déchets. Bien informés, ce sont des personnes relais indispensables auprès des habitants pour relayer les messages. Lors de ces rendez-vous, les animateurs en ont profité pour les inciter à trier et à réduire leurs déchets au sein de leur mairie.

**80 secrétaires de mairies ont été sensibilisés.**

### Eveiller à l'environnement

Chaque année, les animateurs du SEROC sont sollicités par les écoles pour sensibiliser les enfants au tri, au recyclage et à la réduction des déchets. De la primaire au lycée, les jeunes participent activement au sein de leur établissement à la mise en place du tri, à la pratique du compostage ou bien encore à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

**87 classes, 132 interventions, 1 953 scolaires ont été sensibilisés.**

### Transmettre les bonnes pratiques

Le SEROC rédige tous ses documents en interne. Par exemple, le « SEROC-infos » envoyé à chaque habitant du territoire, présente les actions menées par le SEROC, les résultats et des conseils pratiques (consignes de tri, horaires de déchèteries...). Le numéro de 2015 était consacré au réemploi.

Sans oublier le site internet du SEROC qui permet de délivrer rapidement et à tout moment des informations pratiques , facilitant ainsi le geste de tri.

*www.seroc-bayeux.fr*

# LE VERRE EN AUGMENTATION

**Le verre ménager est collecté par les adhérents du SEROC. Cette collecte est réalisée à partir des colonnes d'apport volontaire. Le verre est ensuite stocké sur simple plate-forme puis transporté vers les unités de recyclage. Sur chaque site de stockage, un tri grossier est réalisé pour retirer les refus (bouteilles plastiques, boîtes de conserve, etc.).**

## Le verre

En 2015, 6776 tonnes de verre ont été collectées pour être valorisées. Le syndicat a expédié 651,3 tonnes à partir de sa plate-forme de stockage de verre de Vire, le reste du transfert était assuré par les prestataires de collecte.
L'augmentation de 1,80 % est le résultat des différentes actions menées sur le territoire, comme les suivis de collecte ou la mise en oeuvre de la tarification incitative sur le SIDOM de Creully, la Communauté de communes de Bény-Bocage et le Syndicat Mixte du Pré-Bocage.

### Les tonnages par adhérent

| Le verre | 2013 | 2014 | 2015 | Evolution | Ratio en kg/hab |
|---|---|---|---|---|---|
| SIROM de Port | 440 | 433 | 467 | + 7,85% | 70,8 |
| SMISMB | 1 909 | 1 853 | 1 906 | + 2,87% | 42,7 |
| SIDOM de Creully | 741 | 831 | 848 | + 2,06% | 37,8 |
| SIRTOM Isigny Trévières | 527 | 733 | 625 | -14,74% | 57,2 |
| CdC Bessin Seulles et Mer | 545 | 566 | 566 | -0,05% | 60,0 |
| CdC de Vire | 701 | 651 | 695 | + 6,72% | 36,9 |
| CdC de Bény Bocage | 311 | 311 | 346 | + 11,20% | 39,3 |
| CdC Intercom Séverine | 301 | 312 | 290 | -7,01% | 39,4 |
| SM Pré-Bocage | 954 | 966 | 1 033 | + 6,95% | 40,0 |
| SEROC | 6 429 | 6 656 | 6776 | 1,80% | 43,7 |

Le ratio de collecte a augmenté pour la seconde année consécutive pour atteindre 43.7 kg/hab. Cette performance est à comparer avec le ratio départemental de 35.8 kg en 2014.

### Les tonnages et ratios par adhérent

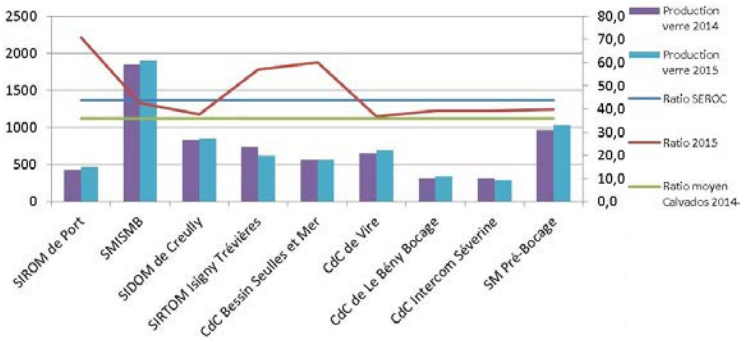

**Augmentation du verre :**
**+ 0,7 kg par habitant !**

## Evolutions des tonnages de collecte de verre de 2011 à 2015

L'analyse des chiffres de collecte depuis 2011 montre de fortes disparités territoriales. Les collectivités qui avaient historiquement de forts taux de collecte, n'ont pas pu maintenir ces taux comme le SIROM de Port en Bessin ou encore la Communauté de communes de Vire.
D'une manière globale, les années 2014 et 2015 ont été deux années d'augmentation malgré un contexte national de baisse du gisement de verre d'emballages ménagers. Ces évolutions sont pour la plupart, le résultat d'actions de terrains telles que des suivis de collecte avec refus des sacs noirs contenant du verre, renouvellement du parc de colonnes d'apport volontaire mais aussi l'incitation financière dans le cadre de mise en œuvre de redevance spéciale auprès des professionnels et de tarification incitative auprès des ménages.

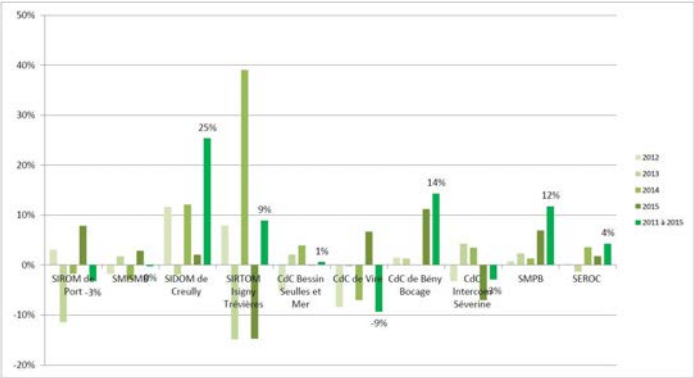


Les actions misent en œuvre sur le terrain pour améliorer la collecte du verre sont
• SIDOM de Creully : audit des points d'apport volontaire, acquisition de nouvelles colonnes de verre et suivi de collecte. Ces actions ont permis une augmentation de 25 % de tonnages collectés sur la période 2011-2015.
• SIRTOM Isigny : le changement de prestataire de collecte des points d'apport volontaire a permis d'augmenter de 9 % en 5 ans.
• Communauté de communes de Bény Bocage et le Syndicat Mixte du Pré-Bocage : la mise en place de la tarification incitative a permis une augmentation de 14 % et de 12 % des tonnages de verre collectés pour ces deux territoires.
L'ensemble des actions menées sur le territoire a permis entre 2011 et 2015 une augmentation du tonnage de +6 %.

Des efforts restent toutefois encore à fournir. La collecte du verre nécessite des actions régulières pour maintenir de bons taux de captage.

## Projets 2016

Ainsi, en 2016, le SEROC et ses adhérents s'engagent dans une campagne commune de communication en partenariat avec la Ligue contre le Cancer.

# PAPIERS ET EMBALLAGES: MAINTIEN DES TONNAGES COLLECTÉS

**Les papiers et les emballages recyclables sont collectés via le flux appelé multimatériaux. Ce flux est collecté en apport volontaire ou en porte à porte par les adhérents du SEROC.**
**Ce flux est ensuite réceptionné en quai de transfert ou directement en centre de tri pour être trié, conditionné puis expédié vers les unités de valorisation.**

En 2015, le SEROC est en contrat de prestations avec deux sociétés de traitement des déchets recyclables :
• Le centre de tri de la BACER à Maisoncelles Pelvey pour 36 % du tonnage
• Le centre de tri de la SPHERE à Donville les bains pour 64 % du tonnage.
Au cours de l'année, les consignes de tri ont légèrement évolué notamment sur certains emballages en cartons ayant contenu des aliments. Sous réserve qu'ils ne soient pas souillés et qu'il n'y ait plus de restes alimentaires, les boîtes en cartons peuvent être déposées dans les sacs jaunes ou dans les colonnes d'apport volontaire. D'un autre côté, les emballages de types bidons et fûts plastiques ayant contenu du pétrole, ne peuvent plus être collectés via le circuit du tri sélectif, mais doivent être déposés en déchèterie avec les déchets ménagers spéciaux ou en tout-venant.

## Evolution des tonnages

Deux secteurs ont fortement augmenté en 2015 :
• la Communauté de communes de Bessin Seulles et Mer grâce à des modifications de collecte lors du changement de leur prestataire.
• le syndicat Mixte du Pré-Bocage suite à la mise en œuvre de la redevance incitative.
Il est à noter qu'une redevance incitative a été mise en place sur le territoire de la Communauté de communes de Bény Bocage avec moins d'effet sur les tonnages de tri sélectif. Le gisement de recyclables semble plus faible sur ce territoire.

## Les tonnages par adhérent

| Tonnage | 2013 | 2014 | 2015 | Evolution 2014/2015 | Ratio en kg/hab |
|---|---|---|---|---|---|
| SIROM de Port | 366 | 371 | 347 | -6 % | 52,6 |
| SMISMB | 2 952 | 3 023 | 3 002 | -1 % | 67,2 |
| SIDOM de Creully | 1 153 | 1 176 | 1 168 | -1 % | 52,0 |
| SIRTOM Isigny Trévières | 493 | 509 | 508 | 0 % | 46,5 |
| CdC Bessin Seulles et Mer | 534 | 483 | 569 | +18 % | 60,4 |
| CdC de Vire | 1 223 | 1 200 | 1 164 | -3 % | 61,8 |
| CdC de Bény Bocage | 351 | 343 | 352 | +3 % | 39,9 |
| CdC Intercom Séverine | 266 | 271 | 270 | 0 % | 36,7 |
| SM Pré-Bocage | 1 139 | 1 213 | 1 325 | +9 % | 51,3 |
| SEROC | 8 477 | 8 590 | 8 705 | +1 % | 56,2 |

**8 705 tonnes de papiers et d'emballages ont été collectées soit 56,2 kg/an/habitant**

## Les tonnages et ratio par adhérent

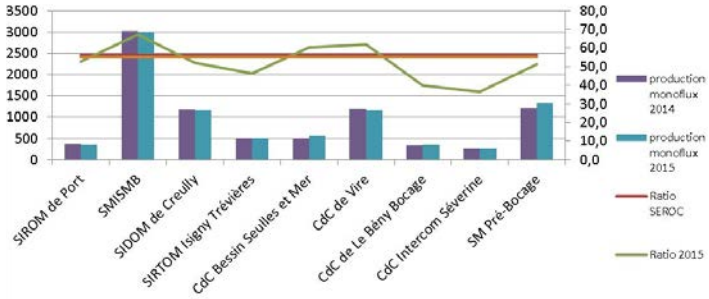


## Evolutions des tonnages des emballages et papiers entre 2011 à 2015

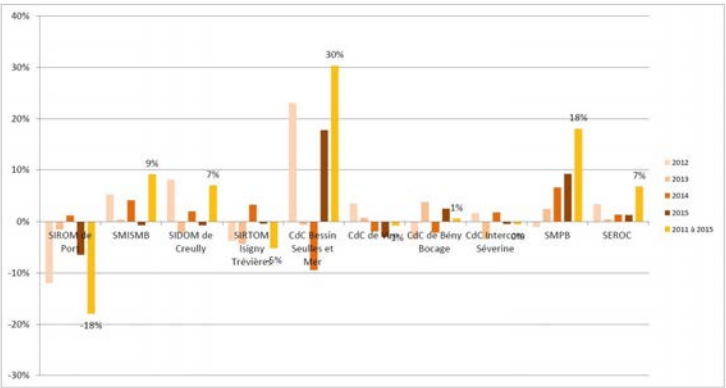


Sur les années 2011 à 2015, les tonnages des emabllages et papiers ont augmenté de 7 %.
Des disparités sont observées, avec des secteurs en baisse (SIROM de Port en Bessin et SIRTOM Isigny), secteurs où les actions n'ont sans doute pas été suffisantes pour maintenir les taux de collecte, et des secteurs en hausse, comme la Communauté de Communes Bessin Seulles et Mer, où l'amélioration obtenue est le résultat de la conjugaison des actions de sensibilisation auprès des usagers et le changement d'organisation de la collecte suite au changement de prestataire.
Les tarifications incitatives ont eu des impacts positifs sur le tri sélectif, toutefois plus ou moins marqués selon les contextes (type de redevance, gisement,.....).

## Le recyclage et la valorisation

Les matériaux issus de la collecte sélective sont triés en centre de tri puis valorisés par les repreneurs du SEROC. Depuis le mois de février 2015 et suite à une mise en concurrence, le repreneur est Véolia Propreté, qui achète les cartons, l'acier et l'aluminium.

Les actions menées en 2014 et 2015 n'ont pas permis d'inverser la tendance de production de refus de tri. Les taux de refus ont encore augmenté de 13 % entre 2014 et 2015. Cette augmentation est à mettre en lien avec la baisse des tonnages de papiers d'une part et les problèmes d'humidité des papiers et cartons d'autre part. Certains centres de tri ont plus de difficultés que d'autres à valoriser les fibreux humides, notamment le centre de tri de la BACER. Cette situation résulte d'une part de l'absence de site de transfert fonctionnel sur le secteur sud et du vieillissement du centre de tri BACER. Le SEROC a demandé à son prestataire de transfert la couverture de la zone de stockage des recyclables dont les travaux ont été réalisés en fin d'année 2015.

Pour ce qui concerne les papiers, le syndicat rencontre aussi des difficultés avec son repreneur historique UPM Chapelle Darblay. Cette papeterie créée en 1927 et située à Grand Couronne subit notamment la baisse de la consommation des papiers journaux. Une des machines de production a été fermée fin 2014, générant moins de demandes de leur part et obligeant les centres de tri en contrat avec le SEROC à stocker les produits et à renforcer la qualité des papiers livrés à la Chapelle Darblay.
En fin d'année 2015, le SEROC a renforcé sa présence au sein des centres de tri pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de la procédure de prélèvement des échantillons et de caractérisation des produits.

## Valorisation des matériaux

| Le recyclage matériaux | 2013 | 2014 | Evolution 2013/2014 | Ratio kg/hab | 2015 | Evolution 2014/2015 | Ratio kg/hab |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Le plastique | 671,0 | 824,1 | 22,8% | 5,3 | 843,0 | +2,3% | 5,4 |
| Les cartons | 1 543,4 | 1 420,1 | -8,0% | 9,2 | 1 465,4 | +3,2% | 9,5 |
| Les briques alimentaires | 216,0 | 211,8 | -2,0% | 1,4 | 204,6 | -3,4% | 1,3 |
| L'acier | 433,0 | 365,8 | -15,5% | 2,4 | 382,2 | +4,5% | 2,5 |
| L'aluminium | 12,0 | 22,1 | 84,3% | 0,1 | 23,2 | +5,0% | 0,1 |
| Le papier | 3 628,0 | 3 701,1 | 2,0% | 23,9 | 3 558,0 | -3,9% | 23,0 |
| Le gros de magasin | 290,0 | 132,9 | -54,2% | 0,9 | 48,4 | -63,6% | 0,3 |
| Les refus | 1 531,0 | 1 701,1 | 11,1% | 11,0 | 1 922,5 | +13,0% | 12,4 |
| TOTAL | 8 324,4 | 8 379,0 | 0,7% | 54,1 | 8 447,3 | +0,8% | 54,5 |

## Projets 2016

En 2016, le SEROC maintient ses actions de sensibilisation au geste de tri, sa participation au processus de caractérisations en informant et invitant les adhérents.

# LE COMPOSTAGE EST DEVENU UN RÉFLEXE

**Dans le cadre du programme local de prévention, des actions de compostage sont mises en place que ce soit individuel ou collectif. Les réservations de composteurs se maintiennent et certains usagers ne prennent connaissance de cette action qu'aujourd'hui. Il parait donc nécessaire de poursuivre cette démarche. L'objectif de 2015 était d'équiper 800 foyers. Le SEROC a équipé 912 foyers en 2015.**

## Le compostage individuel

### Les modèles proposés

Le SEROC distribue aux particuliers un unique modèle de composteurs en bois d'un volume de 300 litres. Les usagers peuvent réserver un ou deux composteurs.
Les sites de compostage collectif sont équipés de composteurs bois 600 ou 800 litres. Le volume est adapté en fonction de la production de déchets.

### La communication

Chaque année, le Service Déchets Ultimes travaille avec le Service Communication sur une communication adaptée. Une affiche est créée et des coupons de réservations imprimés. L'affiche et les bulletins ont été envoyés aux communes et adhérents au printemps 2015.

### Les résultats quantitatifs : les composteurs sur le territoire

Les 912 foyers équipés en 2015 sont répartis par adhérent comme suit :

| | Nombre de foyers équipés en 2015 | Nombre de composteurs distribués en 2015 |
|---|---|---|
| SMISMB | 175 | 217 |
| SIDOM de Creully | 172 | 204 |
| CdC de Bény Bocage | 253 | 318 |
| Intercom Séverine | 20 | 30 |
| SM Pré-Bocage | 88 | 112 |
| SIROM de Port en Bessin | 74 | 96 |
| SIRTOM Isigny Trévières | 37 | 49 |
| CdC Bessin Seulles et Mer | 93 | 110 |
| Total | 912 | 1 136 |

Il y a eu une forte demande sur le secteur de la communauté de communes de Bény Bocage ainsi que sur le secteur du Syndicat Mixte du Pré-Bocage, suite à la mise en œuvre de la tarification incitative sur ces secteurs.
Sur le reste du territoire, la demande reste soutenue et de nombreuses distributions ont été organisées sur tout le territoire.

## Répartition mensuelle des distributions

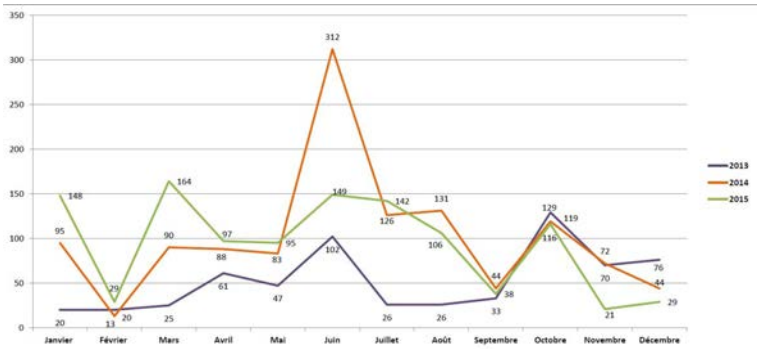


Le rythme de distribution a été sensiblement identique tout au long de l'année. La répartition des distributions a été plus homogène en 2015 par rapport aux autres années à cause de la forte demande dès le début de l'année 2015 sur le secteur de la Communauté de communes de Bény Bocage.

# 912 foyers équipés d'un composteur en 2015

### Taux d'équipement par adhérent

Les équipements réalisés sur chaque territoire en 2015 sont les suivants :

| | Foyers équipés En 2015 | Nombre de foyers du territoire | Nombre de foyers équipés Depuis 2001 | Pourcentage de foyers équipés Depuis 2001 |
|---|---|---|---|---|
| SMISMB | 175 | 17 837 | 2 043 | 11% |
| SIDOM de Creully | 172 | 7 311 | 1 729 | 24% |
| SIROM de Port en Bessin | 74 | 2 645 | 688 | 26% |
| SIRTOM d'Isigny | 37 | 4 547 | 471 | 10% |
| CdC Bessin Seulles et Mer | 93 | 4 060 | 729 | 18% |
| SMPB | 88 | 9 159 | 2 225 | 24% |
| Intercom Séverine | 20 | 2 964 | 409 | 14% |
| CdC de Bény Bocage | 253 | 3 262 | 938 | 29% |
| TOTAL | 912 | 51 785 | 9 232 | 18% |

Sur le territoire du SEROC, 18 % des foyers sont équipés avec des composteurs SEROC soit une augmentation de 2 % par rapport à 2015.

## Le compostage collectif

Le compostage collectif s'adresse aux sites de restauration collective avec une forte production de biodéchets (collèges, lycées, maisons de retraite, restaurants,...). Le SEROC propose une démarche type comprenant un audit en cuisine, une formation, un équipement gratuit et un accompagnement par un maître composteur.

### Rappel des sites équipés de 2011 à 2014

- 7 écoles primaires maternelles
- 16 collèges et lycées
- 13 établissements sanitaires et sociaux
- 11 restaurants et centres de vacances et de loisirs
- 2 entreprises

Ces sites sont régulièrement contactés pour s'assurer que le tri en cuisine et le compostage fonctionnent bien .

### Les nouveaux sites équipés en 2015

- Ecole primaire : SIS Courbençon de Le Tourneur
- 4 Etablissements sanitaires et sociaux
  - EHPAD Symphonia (1000 repas par jour) à Vire
  - Hôpital de Vire (1000 repas jour)
  - FOA à Cairon
  - EHPAD Gaston de Renty à Bény Bocage
- 1 Restaurant et 1 gîte :
  - Le restaurant de la Gare à la Graverie
  - Le gîte communale de Saint Martin de Don

## Compostage en pied d'immeuble

En 2011, le SEROC a mis en place des composteurs en pied d'immeuble sur trois communes afin de sensibiliser les habitants (Bayeux, Villers Bocage, Vire).

### Rappel des dates pour cette expérimentation

- Novembre 2011 : échanges conviviaux avec les habitants
- Janvier 2012 : sensibilisation en porte-à-porte des habitants
- Mars 2012 : inauguration des composteurs collectifs
- Avril 2013 : première récolte du compost
- Septembre 2014 : prise de relais des habitants

Au cours de l'année 2015, un partenariat avec la ville de Bayeux a été conclu. Les services techniques alimentent en broyat et en feuilles mortes les sites de compostage collectif et notamment le site de compostage en pied d'immeuble. Cet accompagnement est indispensable à la réussite des projets de compostage collectif.

### Compostage pavillonnaire

Des démarches de compostage pavillonnaire ont été lancées en 2014. Elles se sont poursuivies en 2015 avec plusieurs équipements :

- Résidence de la Reposée à Bény Bocage (15 foyers)
- Résidence les Fresnes à Bény Bocage (25 foyers)
- Gendarmerie Saint Martin des Besaces (17 foyers)

Le bon fonctionnement de ces sites de compostage nécessite une attention particulière :
Lors de l'installation, le SEROC participe activement à la démarche en rencontrant les élus, les agents des services techniques, les habitants concernés

- Lors du démarrage, une animation est prévue lors de l'installation des composteurs pour permettre de rencontrer les habitants, distribuer les bioseaux et donner les consignes de tri
- Dans le suivi sur la durée : retournement du compost et la fourniture de matière sèche (broyat et feuilles mortes)

Les retours d'expérience sont positifs, les habitants participent à la démarche et il y a en proportion peu d'erreurs de tri. Ces opérations nécessitent toutefois la présence et l'accompagnement des services communaux.
Le SEROC envisage d'augmenter le nombre de site de compostage pavillonnaire pour l'année 2016. Une communication sera faite en ce sens auprès de l'ensemble des communes du territoire.

# FORTE BAISSE DES DÉCHETS ULTIMES

**Les déchets ultimes sont collectés par les adhérents puis livrés dans les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Le SEROC a traité, en 2015, 31 503 tonnes en 2015 contre 33 204 tonnes en 2014, soit une diminution de 1 701 tonnes.**

Le SEROC est en contrat avec quatre installations :
• Le site d'Esquay sur Seulles de la société SEA pour 22 603.9 tonnes soit 72 % du gisement total contre 70 % en 2014 pour la partie Nord
• Le site d'Isigny le Buat de la société SNN pour 4 595.7 tonnes soit 15 % contre 16 % en 2014 pour le secteur des Communautés de Communes de Vire et de Bény Bocage
• Le site de Cuves de la société les Champs Jouault pour 1 190.9 tonnes soit 4 % comme en 2014 pour l'Intercom Séverine
• Le site de Cauvicourt de la société SNN pour 3 112.3 tonnes soit 10 % contre 11 % en 2014 pour le Syndicat Mixte du Pré-Bocage.

## Le transfert des déchets ultimes

4595.7 tonnes ont transité par le quai de transfert de Vire. Ces déchets proviennent de la Communauté de communes de Vire et de la Communauté de communes de Bény Bocage. Le transfert et le transport de ces déchets sont effectués en régie à la charge du SEROC.

## Les tonnages

Les tonnages traités ont diminué de 5,1 % soit un gain de 1701 tonnes. Il s'agit de la plus forte diminution de déchets observée pour le territoire depuis la création du SEROC.
La communauté de communes de Bény Bocage et le Syndicat Mixte du Pré-bocage (partie Aunay Caumont Intercom) ont mis en place une redevance incitative, participant de façon majoritaire à la baisse des tonnages. Malgré un taux de production de déchets faible, l'incitation financière a permis le développement du tri, du compostage individuel ou encore la réduction à la source des déchets ultimes. Ces deux collectivités baissent respectivement de 40 % et 11 % en 2015.

| Tonnages traités par adhérent | 2013 | 2014 | 2015 | Évolution 2014/2015 | Ratio en kg/hab |
|---|---|---|---|---|---|
| SIROM de Port | 1 939 | 2 048 | 1 997 | -2,5% | 302,9 |
| SMISMB | 9 020 | 9 117 | 8 847 | -3,0% | 198,1 |
| SIDOM de Creully | 4 123 | 4 085 | 3 970 | -2,8% | 176,7 |
| SIRTOM Isigny Trévières | 2 993 | 2 973 | 2 938 | -1,2% | 268,9 |
| CdC Bessin Seulles et Mer | 4 522 | 4 603 | 4 412 | -4,2% | 467,8 |
| CdC de Vire | 3 777 | 3 778 | 3 726 | -1,4% | 197,9 |
| CdC du Bény Bocage | 1 444 | 1 440 | 869 | -39,6% | 98,6 |
| CdC Intercom Séverine | 1 173 | 1 184 | 1 191 | +0,5% | 161,9 |
| SM Pré-Bocage | 4 524 | 3 975 | 3 553 | -10,6% | 137,5 |
| SEROC | 33 515 | 33 204 | 31 503 | -5,1% | 203,4 |

**- 5,1 % d'ordures ménagères en 2015**

## Les ratios et tonnages par adhérent

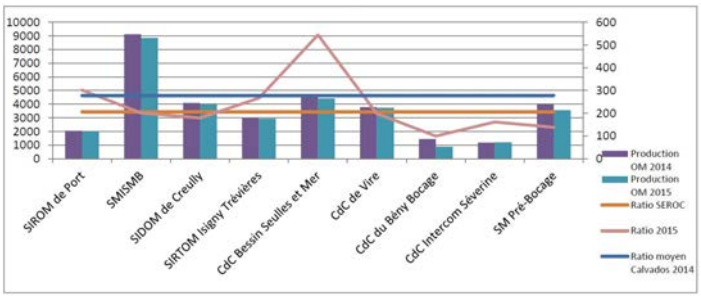


Pour comparaison, le ratio départemental pour l'année 2014 est de 278.2 kg/hab/an (base INSEE), le ratio du SEROC de 203 kg/hab/an se situe toujours, largement, en dessous démontrant ainsi l'efficacité des politiques menées par le SEROC sur la réduction des ordures ménagères résiduelles.

## Evolution des tonnages produits par adhérent entre 2011 et 2015

L'analyse de l'évolution des tonnages traités montre deux niveaux de résultats :

• Un premier stade avec une baisse comprise entre 6 % et 10 % des tonnages correspondant aux actions de terrain : communication sur le tri sélectif, Programme Local de Réduction, compostage.

• Le second niveau avec une baisse supérieure de 10 % pour les collectivités qui, en plus des actions de sensibilisation des usagers, ont engagé une démarche de tarification incitative.

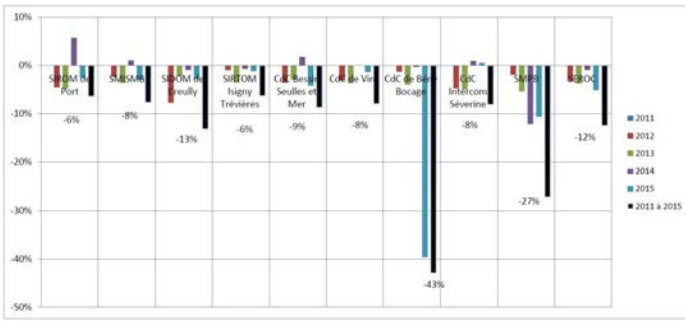


## Les encombrants collectés en porte à porte

Le SEROC prend en charge le traitement des encombrants collectés en porte à porte. Ces encombrants ne transitent pas par les déchetteries et sont apportés directement en centre de stockage.

Deux collectivités collectent les encombrants en porte à porte, la Communauté de Communes Bessin Seulles et Mer et le Syndicat Mixte du Pré-Bocage.

En 2015, 119.9 tonnes d'encombrants ont été collectées dont 95.1 sur la communauté de communes Bessin Seulles et Mer et 24.8 tonnes sur le Syndicat Mixte du Pré-Bocage.

Ces déchets ont été déposés au centre de stockage des déchets non dangereux d'Esquay sur Seulles de la société SEA.

# PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

**19 742 tonnes de déchets verts, tontes et branchages ont été traitées sur les 3 plateformes de compostage de notre territoire en 2015. Les déchets de jardin dits « tontes et branchages » sont collectés dans les déchèteries du SEROC, celle de la Communauté de communes de Vire ou en porte à porte par certains adhérents. Ces déchets sont ensuite transportés sur les 3 plateformes de compostage, 2 dans le Bessin (Ryes et Formigny) et une à Vire. Les apports représentent 19 742 tonnes en 2015 contre 21 517 tonnes en 2014. Ces déchets verts et ligneux sont valorisés en compost.**

## Plateformes de compostage du Bessin

Le SEROC traite les déchets verts, tontes et branchages du Nord du territoire par délégation de service public à la société BIO BESSIN ENERGIE (BBE), filiale de VEOLIA.
BBE exploite à ce titre 2 plateformes de compostage situées pour l'une à Ryes et l'autre à Formigny.
Les conditions météorologiques de l'année 2015 ont été moins favorables à la pousse des végétaux, en particulier la tonte, par rapport à 2014. Ainsi 15952 tonnes de tontes et branchages ont été collectées en 2015, que ce soit en déchèteries ou par le biais du porte à porte organisé directement chez les usagers par certains adhérents ou certaines communes ou en apport direct sur les plateformes de compostage, contre 17303 en 2014, représentant une baisse de 7,8 %.

Les branchages sont broyés, les copeaux résultants de cette opération sont conditionnés en andains. Les tontes sont directement incorporées dans les andains à une certaine étape du processus de fermentation. Les andains font l'objet d'une aération automatique optimale et d'un arrosage adapté afin de favoriser le processus de maturation.

Lorsque les andains sont arrivés au terme de leur maturation, ils sont criblés afin de produire un compost de qualité. Des analyses sont effectuées sur le compost avant de le commercialiser. Le délégataire a passé un contrat avec une coopérative agricole pour la vente de ce compost.

## Les tonnages des plates-formes du Bessin

| Nature des déchets (tonnes) | 2013 | 2014 | 2015 | Evolution 2014/2015 |
|---|---|---|---|---|
| Tontes | 4212 | 5021 | 4202 | -16,3% |
| Mélange | 2391 | 2794 | 2543 | -9,0% |
| Branchages | 7469 | 9488 | 9207 | -3,0% |
| TOTAL NORD | 14072 | 17303 | 15952 | -7,8% |

## Évolution des tonnages de déchets verts

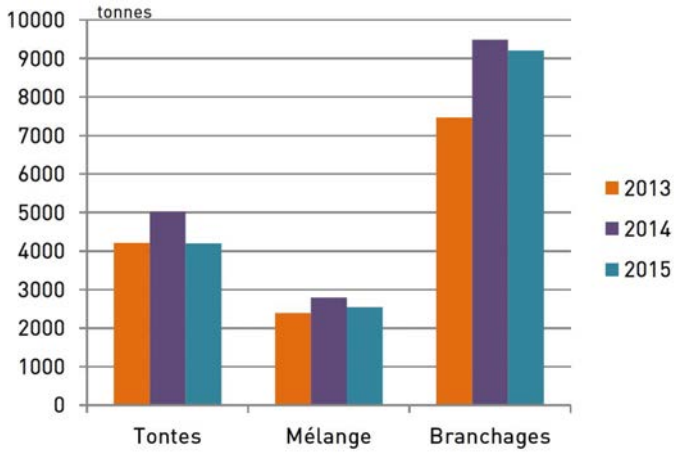

**19 742 tonnes de déchets verts, tontes et branchages ont été valorisées en compost en 2015**

## Plate-forme de compostage de Canvie

Le SEROC assure en régie la gestion de la plateforme de compostage de Canvie.
Les déchets verts proviennent de la déchèterie du Mesnil Clinchamps (tontes et branches), de la déchèterie de Canvie et de la collecte en porte à porte assurée par la communauté de communes de Vire pour un total de 3 729 tonnes en 2015. Dans le Sud, nous pouvons observer, en particulier sur la déchèterie de Mesnil Clinchamps, que les apports en tonte sont supérieurs aux apports en branches.

Les branches et les tontes font l'objet de 2 stockages séparés sur la plateforme. Les branches sont broyées de manière régulière afin de former des andains. Les tontes sont directement incorporées dans ces andains. Les agents du site de Canvie assurent l'aération des andains en les retournant une fois par mois grâce à un chargeur télescopique.

Une fois l'aération des andains effectuée, les agents du site vérifient le bon déroulement du processus de fermentation et de maturation du compost, par le biais d'inspections visuelles et de prise de température du compost.

Lorsque le compost est arrivé à maturation, une opération de criblage est effectuée afin de fournir un compost de qualité commercialisable. Cette opération est effectuée 2 fois par an.
Le compost est analysé par un laboratoire agréé avant la commercialisation.

Par convention, le compost est commercialisé par la communauté de communes de Vire. Le compost est vendu à des usagers principalement sous forme de sacs. Il peut être vendu également à des agriculteurs, à des communes, criblé ou non, en vrac dans des bennes (avec ou sans chargement) ou livré directement chez l'exploitant dans un rayon de 30 km. Une grille de prix indique le montant à payer en fonction de l'opération choisie.

## Les tonnages de la plate-forme de Canvie

| Nature des déchets (tonnes) | 2013 | 2014 | 2015 | Evolution 2013/2014 |
|---|---|---|---|---|
| Tontes | 860 | 1216 | 1202 | -1,1% |
| Branchages | 2497 | 2997 | 2526 | -15,7% |
| TOTAL SUD | 3357 | 4213 | 3729 | -11,5% |

## Évolution des tonnages de déchets verts

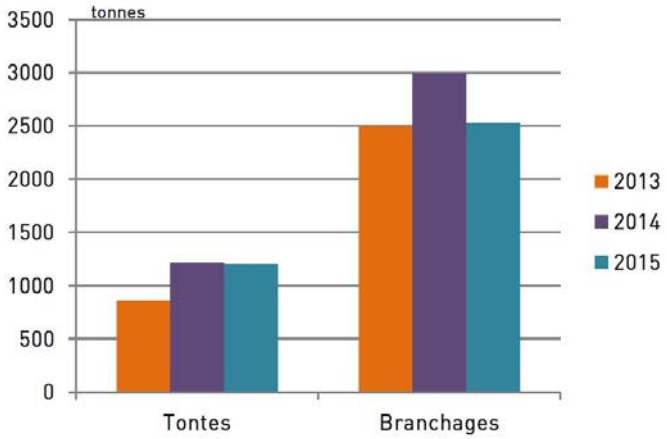

# LÉGÈRE DIMINUTION DES FLUX DES DÉCHÈTERIES

**Le périmètre du SEROC compte 16 déchèteries dont 12 sont exploitées en régie par le SEROC, qui accueillent toutes :**

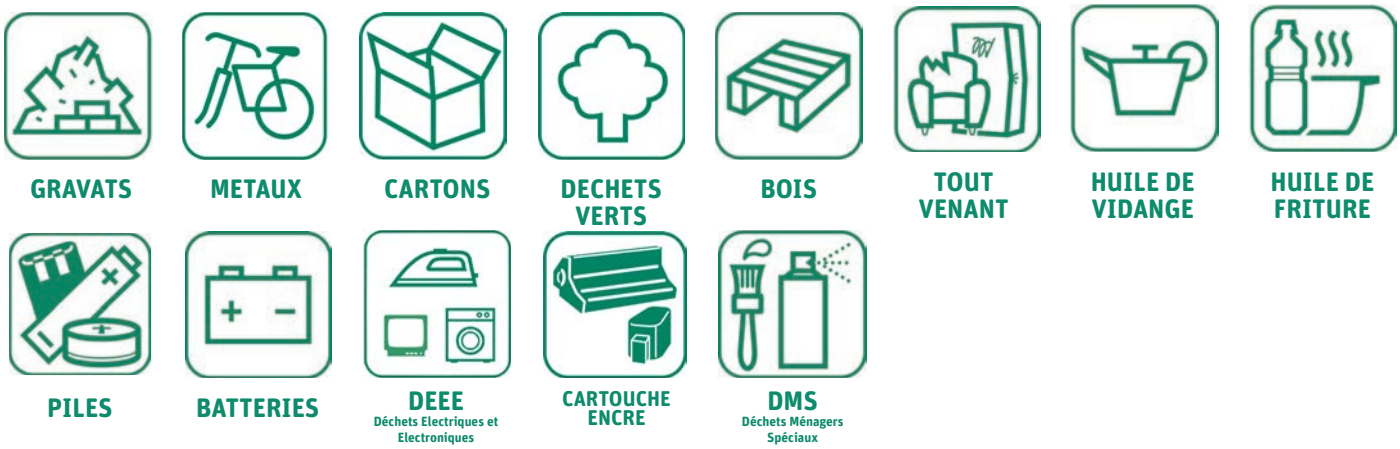


**Les dépôts d'amiante sont uniquement acceptés sur 4 déchèteries (ISIGNY/MER, CREULLY, VAUCELLES et le MESNIL CLINCHAMPS) et sont soumis à une procédure spécifique.**

## Bilan 2015

Le tonnage des déchets collectés en déchèteries a subi une légère baisse de 1,6 % en 2015, notamment lié à la diminution des apports en déchets verts, l'année 2015 ayant été moins favorable en terme météorologique pour les espaces verts qu'en 2014. Il est à noter que sur les 38 145 tonnes collectées, 7 188 tonnes proviennent des tout venant (représentant 19 %), 7922 tonnes proviennent des gravats (représentant 21 %) et 16 592 proviennent des déchets verts représentant 43 % des tonnages collectés en déchèterie. Par ailleurs, plus de 60 % des déchets déposés en déchèterie ont été valorisés en 2015, ce qui représente 2 % de moins qu'en 2014, et ce malgré la mise en place des bennes solidaires, des containers textiles et des bennes ECOMOBILIER.

## La fréquentation

295 056 en 2015 contre 301 898 passages en 2014, soit une baisse de 2,3 %.

La fréquentation sur l'ensemble du réseau déchèteries a connu une diminution en 2015, notamment liée à la diminution des apports en déchets verts. Par ailleurs, les consoles utilisées par les gardiens nécessaires à la reconnaissance des cartes SEROC et à partir desquelles les données sont exploitées , en particulier en terme de fréquentation, ont été renouvelées en 2015. Ces équipements de gestion informatique ont présenté quelques dysfonctionnements au démarrage, qui ont pu impacter les données liées à la fréquentation.

Pratiquement toutes les déchèteries ont vu leur fréquentation baisser de manière significative, excepté Fontenay, Port en Bessin et le Mesnil-Clinchamps, dont la fréquentation reste à peu près identique à l'année 2014.

## Répartition des flux de déchets

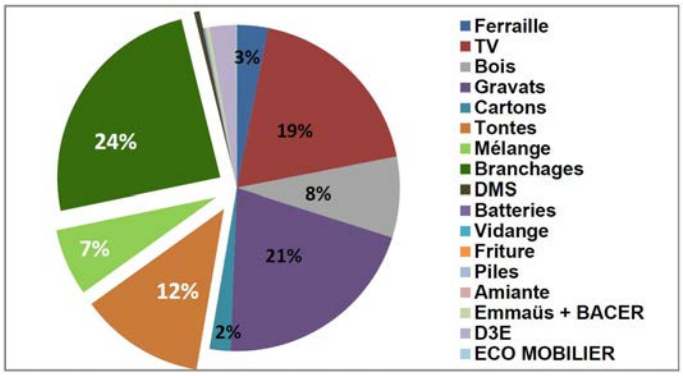

# Fréquentation (-2,3 %) et tonnages (-1,6 %) sont en baisse sur les déchèteries !

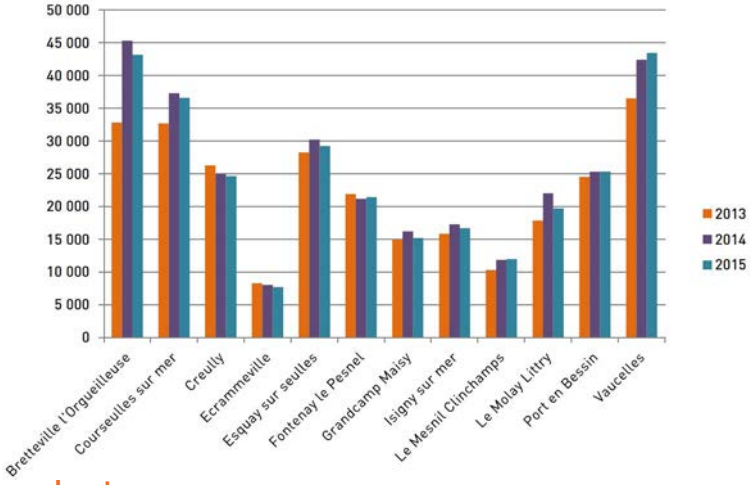


## Les tonnages

Les tonnages collectés sur le réseau déchèterie ont diminué en 2015 de 1,6 % (38 180 tonnes en 2015 contre 38 815 tonnes en 2014). Cette diminution est liée principalement à la diminution de production des déchets verts en 2015 par rapport à 2014. Toutefois, il est à noter que le tonnage de tout venant continue toujours sa progression avec plus de 9 % d'augmentation, et ce malgré la mise en place des bennes solidaires. La mise en place récente des bennes ECOMOBILIER au 1er novembre 2015 sur les sites de Courseulles sur Mer et Mesnil Clinchamps ne permet pas encore de tirer des conclusions quant à son impact sur le tonnage de tout venant et bois.

| Tonnages par déchet | 2013 | 2014 | 2015 | Evolution 2014/2015 |
|---|---|---|---|---|
| Ferraille | 1121,8 | 1185,8 | 1181,5 | -0,4% |
| TV | 6019,4 | 6574,9 | 7188,3 | 9,3% |
| Bois | 2776,1 | 2972,4 | 3043,1 | 2,4% |
| Gravats | 7697,6 | 7932,9 | 7920,2 | -0,2% |
| Cartons | 834,3 | 819,0 | 784,3 | -4,2% |
| Tontes | 4685,5 | 5594,2 | 4737,1 | -15,3% |
| Mélange | 2390,6 | 2794,5 | 2542,7 | -9,0% |
| Branchages | 7570,9 | 9615,1 | 9312,4 | -3,1% |
| DMS | 176,3 | 189,8 | 208,5 | 9,9% |
| Batteries | 14,5 | 15,9 | 14,8 | -6,7% |
| Vidange | 39,5 | 37,5 | 40,5 | 8,0% |
| Friture | 6,0 | 7,5 | 4,4 | -42,0% |
| Piles | 10,2 | 9,4 | 7,9 | -16,2% |
| Amiante | 33,7 | 50,9 | 31,9 | -37,4% |
| Emmaüs + BACER | 33,8 | 80,5 | 135,4 | 68,1% |
| D3E | 851,2 | 934,8 | 991,9 | 6,1% |
| ECO MOBILIER | 0,0 | 0,0 | 34,9 | |
| TOTAL | 34261,3 | 38815,0 | 38179,7 | -1,6% |

Les bennes solidaires et les containers textile ont vu leur tonnage d'objets récupérés atteindre 135 tonnes, soit une augmentation de plus de 68 % par rapport à l'année 2014. Fort de ce succès, le SEROC souhaite faire perdurer ces gestes de don sur l'ensemble de ses déchèteries, en continuant à sensibiliser les gardiens et les usagers. En effet, récupérés par les associations, tous ces objets détournés de la benne tout venant ont été réemployés ou revendus à petits prix au lieu d'être tout simplement enfouis.

## Les tonnages par déchèterie

Les plus grosses déchèteries (Courseulles, Vaucelles, Bretteville) ont vu leur tonnage augmenter, ainsi que celles de Molay-Littry et Ecrammeville. Toutes les autres ont vu leur tonnage diminuer. La baisse générale de tonnage observée sur l'ensemble du réseau de déchèteries se retrouve à l'échelon même des déchèteries, et ce pour les mêmes raisons, à savoir des apports moindres en déchets verts car une année 2015 moins favorable à la pousse des gazons que l'année 2014.

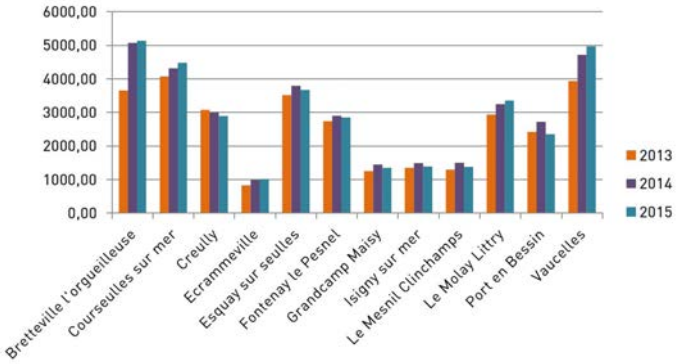


## Nouveautés 2015

Les déchèteries de Courseulles sur Mer et Mesnil Clinchamps ont été équipées de bennes ECOMOBILIER le 1er novembre 2015. Il s'agit de bennes spécifiques destinées à recevoir tous les déchets d'ameublement, quelque soit leur matière (plastique, bois, ferraille, etc...). En effet, il est possible de jeter dans cette benne le mobilier de jardin, tous les meubles intérieurs d'une maison. L'objectif de cette mise en place est de continuer à détourner des objets de la benne tout venant afin de diminuer l'enfouissement. Grâce à la mise en place de ces bennes ECOMOBILIER, les déchets d'ameublement sont valorisés par un processus de recyclage adapté à chaque type de matériaux de meuble.

## Projets 2016

Le SEROC prévoit la mise en place d'une benne ECOMOBILIER sur le site d'ISIGNY SUR MER en fin d'année 2016. Par ailleurs, il est également prévu quelques travaux sur les déchèteries :

- Agrandissement de la plateforme de branches à Vaucelles
- Création d'un quai supplémentaire à Isigny sur Mer afin de pouvoir accueillir la benne ECOMOBILIER et remettre si possible la benne gravat à quai.

# DÉCHÈTERIES : VALORISER LES DÉCHETS

## Les déchets enfouis

7188 tonnes de tout venant ont été enfouis en 2015 contre 6575 en 2014 soit une augmentation d'environ 9 %. 7920 tonnes de gravats ont été enfouis en 2015 contre 7933 en 2014 soit une diminution de 0,2 %.
Le tout venant continue d'augmenter au fil des ans. Avec la mise en place d'ECOMOBILIER et des bennes solidaires, le tonnage des tout venant devrait ralentir sa progression.
Les gravats quant à eux restent stationnaires par rapport à 2014.

## Les déchets recyclés (cartons, bois, métal)

5009 tonnes de ferraille, cartons et bois ont été valorisés en 2015 contre 4977 en 2014 soit une augmentation de 0,64 %. La ferraille est restée à peu près identique par rapport à l'année 2014 : 1181 tonnes en 2015 contre 1186 tonnes en 2014. Le bois a vu son tonnage augmenter de 2,4 %. Quant au carton, il a subi une diminution de 4,2 % passant de 819 tonnes en 2014 à 784 tonnes en 2015. En effet, en 2015, l'hôpital de Bayeux a changé de prestataire de collecte et ne confie plus le traitement de ses cartons au SEROC.

La ferraille est valorisée pour devenir de l'acier. Le carton est valorisé pour (re)devenir du carton. Le bois est broyé puis utilisé en tant que combustible (valorisation énergétique) dans les chaufferies industrielles.

## Les déchets verts

16 592 tonnes de déchets verts ont été traités en 2015 contre 18 003 tonnes en 2014 soit une diminution de presque 8 %.
Les conditions météorologiques en 2015 ont été moins favorable à la pousse des gazons qu'en 2014. Il est à noter que les tontes ont subi une plus nette diminution que les branchages.

L'ensemble de ces déchets verts sont valorisés sous forme de compost sur les plateformes de compostage. Ce compost est ensuite commercialisé.

## Les déchets dangereux

308 tonnes de déchets dangereux (déchets ménagers spéciaux, huile de vidange, huile de friture, piles, amiante, batterie) ont été traités en 2015 contre 311 en 2014, ce qui reste à peu près identique.
L'amiante a connu une forte baisse de l'ordre de 37 % alors que les DMS ont augmenté (9 %).

Les batteries et piles sont démantelées pour extraire et traiter les produits polluants. Les différents composants sont recyclés pour production de nouvelles matières.
L'amiante est traitée par enfouissement, les huiles de vidange sont traités par incinération, enfin les huiles de friture sont traitées par régénération.

## Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

992 tonnes de D3E ont été traitées en 2015 contre 935 tonnes en 2014 soit une augmentation d'environ 6 %. Cette forte augmentation provient de la durée de vie limitée de ce type d'appareil, reflet de l'obsolescence programmée.

Ces D3E sont valorisés par l'éco organisme ECO SYSTEMES. Ils sont démantelés pour être recyclés et valorisés après récupération du gaz pour ce qui concerne le gros électroménager.

**En 2015, 60 % des déchets collectés en déchèterie ont été valorisés**

## Les petits objets/mobiliers/textiles

Plus de 135 tonnes de petits meubles, vaisselles, livres, jouets et textiles ont été collectées par les associations (BACER, EMMAUS et 2ème Vie 2ème chance) contre 80 tonnes en 2014, soit une augmentation de plus de 68 % !
Ces 135 tonnes se distinguent de la façon suivante : 105 tonnes d'objets récupérés dans les bennes solidaires en 2015 contre 60 tonnes en 2014, 30 tonnes de textiles récupérés dans les containers installés sur les déchèteries contre 21 tonnes en 2014.
Cette augmentation provient d'un changement de comportement des usagers qui, au lieu de jeter les objets, les déposent dans les bennes solidaires pour qu'ils soient rémployés. En effet, les objets déposés dans la benne solidaire sont valorisés et/ou revendus à bas prix.

Le textile est valorisé en chiffons d'essuyage à destination des industries automobile, mécanique, de l'imprimerie, ou en matériau isolant destiné à l'industrie automobile pour le garnissage et l'isolation phonique ou la literie pour les enveloppes de matelas.

# DEUX PÔLES DE LOGISTIQUE

**L'organisation du transport et la gestion des quais de transfert sont organisées en 2 pôles :**
**• Un pôle au Nord pour le transport en régie des bennes de tout venant, bois, gravats, tontes et branches issues des déchèteries et des caissons de sélectif issus du quai de transfert de Saint Vigor**
**• Un pôle au Sud pour le transport en régie des bennes à ordures ménagères issues du quai de transfert de Canvie et des caissons de tontes et branches issus de la déchèterie du Mesnil Clinchamps.Le service transport est doté de 6 camions en basse saison et 7 en saison haute. Il est également muni de 3 remorques, 1 porte engin et 3 chargeurs télescopiques.**

## Les quais de transfert

Le SEROC assure en régie la gestion de 2 quais de transfert.

### Nord : quai de transfert de sélectif

Les adhérents du Nord du Territoire du SEROC (COLLECTEA, le SIRTOM d'ISIGNY TREVIERES, la Communauté de Communes de Bessin Seules et Mer, le SIROM de PORT EN BESSIN, le SIDOM de CREULLY) viennent vider les recyclables au quai de transfert de Saint Vigor le Grand. Les sacs jaunes sont tassés dans des caissons de 35 m3 à l'aide d'un outil poussoir adapté sur un chargeur télescopique. Les caissons sont transportés en régie par les chauffeurs du SEROC jusqu'au site de ROTS (14).
4358 tonnes ont transité par le quai de transfert en 2015 contre 4302,7 tonnes en 2014 soit une augmentation de 1,3 %, en cohérence avec l'augmentation des tonnages d'emballage et papiers collectés.

COLLECTEA organise des collectes de cartons dans le centre historique de Bayeux. COLLECTEA vient vider en vrac au sol ces cartons sur le site de Saint Vigor. Le gestionnaire du site charge ces cartons dans une benne dédiée à l'aide d'un chargeur télescopique muni d'un godet à griffes. Ces bennes sont ensuite transportées par la société SNN en charge du traitement et de la valorisation des cartons.
En revanche, l'hôpital de Bayeux qui vidait ses cartons sur la plateforme de Saint Vigor le Grand a changé de prestataire au cours de l'année 2015 , ce qui explique la diminution du tonnage de carton sur le site de Saint Vigor le Grand.

### Sud : quai de transfert des ordures ménagères et du verre

Les ordures ménagères collectées au sein de la communauté de communes de Vire et de la Communauté de Communes de Bény Bocage sont vidées au quai de transfert de Canvie. Ces déchets sont compactés dans des caissons fermés de 35 m3 à l'aide d'un compacteur. Ces caissons sont ensuite transportés par le service transport du SEROC vers le centre d'enfouissement d'Isigny le Buat (50).
4596 tonnes d'ordures ménagères ont transité par le quai de transfert de Canvie contre 5218 tonnes en 2014 soit une diminution de 11,9 %. La mise en œuvre de la redevance incitative sur le territoire de la Communauté de communes de Bény Bocage a permis de réduire fortement la production d'ordures ménagères résiduelles. Ainsi les apports sur le site de transfert de Vire ont diminué de 13,5 %, réduisant de 17,8 % le nombre de rotation.

Le verre collecté par la communauté de communes de Vire est vidé au sol sur une plateforme dédiée. Ce verre est chargé par un agent du SEROC à l'aide d'un chargeur télescopique dans une semi remorque de la société responsable du traitement et de la valorisation du verre.
695 tonnes de verre ont transité par le quai de transfert

**6 682 rotations de bennes en 2015 entre les déchèteries, les quais de transfert et les sites de traitement contre 6749 en 2014.**

de Canvie en 2015 contre 651 tonnes en 2014. Cette augmentation est à pondérer avec le principe des collectes différées en fin d'année où des tonnages de l'année n peuvent être comptabilisés sur l'année n+1.

## Le transport

### NORD

Le service transport du secteur Nord est doté de 5 camions en basse saison, 6 camions en période haute. Le transport des caissons est assuré en poste de 6h à 20h par 2 équipes de chauffeurs par camion, du lundi au samedi. Les 2 équipes de chauffeurs tournent sur 2 camions. Un troisième camion est dédié spécifiquement au transport des branches, il est attelé à un porte engin permettant de transporter un chargeur télescopique nécessaire au chargement des branches dans les caissons. Un quatrième camion a pour vocation de permettre au gestionnaire du quai de transfert d'effectuer les permutations de bennes sélectif sur le site de Saint Vigor le Grand. Le cinquième et dernier camion est utilisé en tant que mulet, lors des contrôles obligatoires des autres camions, nécessitant un temps d'immobilisation important.

Les rotations de bennes sont réalisées à partir du quai de transfert de Saint Vigor le Grand. Les chauffeurs y récupèrent des bennes de 10, 30 et 35 m3 pour assurer les rotations de bennes issues des 11 déchèteries du Nord.

Les bennes tout venant sont vidées au centre d'enfouissement de la société SEA à Esquay sur Seulles.

Les bennes gravats sont vidées à la SACAB à Esquay sur Seulles depuis le 1er juillet 2014 ou au centre d'enfouissement d'Ecrammeville, propriété du SEROC.

Les bennes bois sont vidées sur la plateforme de compostage de Formigny.

Les caissons detontes et branchages sont dirigés vers les plateformes de compostage de Ryes ou de Formigny.

Les caissons de sélectif quant à eux sont chargés directement à partir du quai de transfert de Saint vigor pour être vidés à la SPHERE à Rots (14).

6249 rotations de bennes ont été effectuées en 2015 contre 6222 en 2014. Le tonnage moyen par benne est identique à l'année dernière, lié à la mise en place des bennes 35 m3 remplaçant progressivement le parc des bennes de 30 m3.

### Évolution nombre de bennes par type de déchets

| | 2013 | 2014 | 2015 | Evolution 2013/2014 |
|---|---|---|---|---|
| Tout venant | 1789 | 1855 | 1952 | 5,2% |
| Bois | 836 | 861 | 873 | 1,4% |
| Gravats | 762 | 759 | 793 | 4,5% |
| Tontes | 581 | 682 | 579 | -15,1% |
| Branches | 1048 | 1384 | 1350 | -2,5% |
| Sélectif | 674 | 681 | 702 | 3,1% |
| TOTAL NORD | 5690 | 6222 | 6249 | 0,4% |

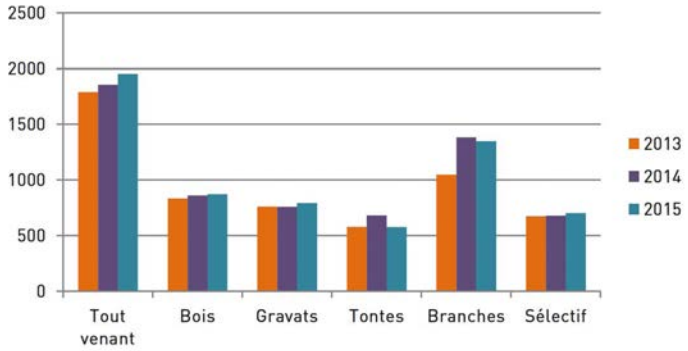


## Projets 2016

Afin d'améliorer l'état de la chaussée au niveau de l'aire de manœuvre des camions, des travaux de voirie du quai de transfert nord sont programmés pour l'année 2016 avec une reprise globale de la voirie (type voirie lourde) et une aire de stockage des cartons en enrobé percolé.

### SUD

Les rotations de bennes concernent :

- Les caissons d'ordures ménagères en provenance de Canvie et vidés au centre d'enfouissement d'Isigny le Buat
- Les bennes de tontes et de branches en provenance du Mesnil Clinchamps et vidées sur la plateforme de compostage de Canvie.

### Nouveauté 2015

Le camion du service transport du secteur Sud a été remplacé à l'automne 2015 par un camion en location full services. Le camion actuel a été affecté au secteur Nord en tant que camion de remplacement.

Par ailleurs, la plateforme de Vire s'est vu dotée d'un nouveau chargeur télescopique en début d'année 2015, plus adapté à l'activité de la plateforme de compostage.

### Évolution nombre de bennes par type de déchets

| | 2013 | 2014 | 2015 | Evolution 2013/2014 |
|---|---|---|---|---|
| Branches Mesnil Clinchamps | 26 | 35 | 26 | 34,6% |
| Tontes Mesnil Clinchamps | 67 | 64 | 82 | -4,5% |
| Ordures ménagères | 552 | 527 | 433 | -4,5% |
| TOTAL SUD | 645 | 626 | 541 | -13,6% |

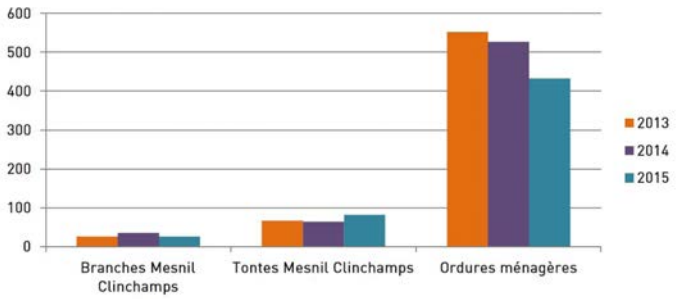


## Projets 2016

Le service transport du secteur Nord se verra doter d'un nouveau camion en location full services en 2016, en remplacement d'un camion vétuste.

Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement du parc des bennes, 20 caissons de 35 m3 et 5 caissons de 10 m3 ont été achetés en 2015. 20 caissons de 35 m3 seront achetés en 2016.

# LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

**Le SEROC pratique une comptabilité analytique permettant la participation des adhérents en fonction du service rendu. Depuis 2011, le syndicat est assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée. Les chiffres sont donc hors taxes.**

## INVESTISSEMENT 2014

| Dépenses | | | Recettes | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 040 | Opérations d'ordre entre sections | 67 055,22 | 040 | Opérations d'ordre entre sections | 308 071,01 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 34 913,71 | 041 | Opérations patrimoniales | 34 913,71 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | 10 | Dotations, fonds de réserve | |
| 16 | Remboursements d'emprunts | 191 518,13 | 13 | Subventions d'investissement | 3 332,00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 2 494,83 | 16 | Emprunts et dettes assimilées | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 202 127,13 | 20 | Immobilisations incorporelles | |
| 23 | Immobilisations en cours | 199 261,39 | 21 | Immobilisations corporelles | |
| 26 | Participations | | 23 | Immobilisations en cours | |
| | | | | | |
| | Total des dépenses | 697 370,41 | | Total des recettes | 346 316,72 |
| | | | | Besoin de financement | 351 053,69 |
| | Total | 697 370,41 | | | 697 370,41 |

## FONCTIONNEMENT 2014

| Dépenses | | | Recettes | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 11 | Charges à caractère général | 5 838 837,44 | 13 | Atténuation de charges | 63 373,89 |
| 12 | Charges de personnel | 1 839 555,01 | 42 | Opérations d'ordre entre sections | 67 055,22 |
| 42 | Opérations d'ordre entre sections (4) | 308 071,01 | 70 | Produits des services | 1 279 832,77 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 114 569,02 | 74 | Participations | 7 755 414,89 |
| 66 | Charges financières | 58 595,56 | 75 | Autres produits de gestion courante | 42 189,50 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 9 543,42 | 77 | Produits exceptionnels | 32 091,92 |
| 68 | Dotation aux provisions | 323 918,00 | 78 | Reprises sur provisions | |
| | | | | | |
| | Total des dépenses | 8 493 089,46 | | Total des recettes | 9 239 958,19 |
| | Excédent | 746 868,73 | | | |
| | Total | 9 239 958,19 | | | 9 239 958,19 |

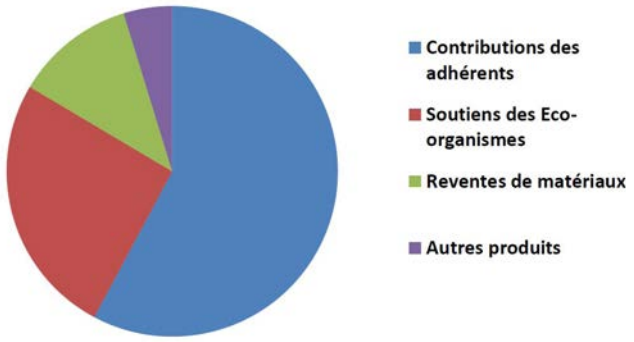


Recettes de fonctionnement - 9 365 241,14 €

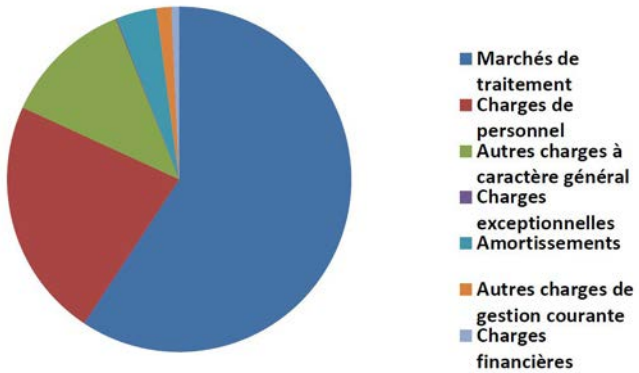


Dépenses de fonctionnement - 8 583 587,49 €

# Budget de fonctionnement : 9 239 958 € HT

## COÛTS UNITAIRES HT

| | Tonnages | Coûts Bruts | Coûts nets |
|---|---|---|---|
| Service déchèteries | 35 292,00 | 78,98 € | 62,88 € |
| Service compostage industriel | *19 606,60* | 40,87 € | 38,40 € |
| Services déchets ultimes | 31 502,00 | 97,20 € | 93,21 € |
| Services tri sélectif | 15 480,00 | 103,92 € | -85,02 € |
| **Coût global moyen (1)(2)** | **80 005,30** | **100,30 €** | **54,54 €** |

(1) Les tonnages de déchets verts du CPI figurent dans le tonnages déchèteries
(2) Coût de fonctionnement divisé par tonnages global.

## SERVICE TRANSPORT

| | |
|---|---|
| Total des dépenses de fonctionnement du service | 681 293,84 |
| Recettes d'exploitation | 7 252,31 |
| **Total des charges** | **674 041,53** |
| Nombre de bennes transportées | 6 682,00 |
| **Coût d'une benne transportée** | **100,87** |

## SERVICE DÉCHÈTERIES

| | |
|---|---|
| Total des dépenses de fonctionnement du service | 2 182 025,11 |
| Quote part administrative (1) | 261 629,36 |
| Quote part communication (2) | 34 953,10 |
| Transport de bennes (3) | 364 962,92 |
| Atténuation de charges | -56 249,53 |
| **Total des charges** | **2 787 320,96** |
| Nombre de tonnes | 35 292,00 |
| **Coût brut d'une tonne traitée** | **78,98** |
| | |
| Total des charges | 2 787 320,96 |
| Recettes de fonctionnement | -568 160,77 |
| **Total des charges** | **2 219 160,19** |
| Nombre de tonnes | 35 292,00 |
| **Coût net d'une tonne traitée** | **62,88** |

(1) 45 % des charges du service administratif
(2) 25 % des charges du service communication
(3) Au prorata du nombre de bennes transportées

## SERVICE COMPOSTAGE INDUSTRIEL

| | |
|---|---|
| Total des dépenses de fonctionnement du service | 571 191,80 |
| Quote part administrative (1) | 29 069,93 |
| Quote part communication (2) | 6 990,62 |
| Transport de bennes (3) | 194 586,37 |
| Atténuation de charges | -439,15 |
| **Total des charges** | **801 399,57** |
| Nombre de tonnes | 19 606,60 |
| **Coût brut d'une tonne traitée** | **40,87** |
| | |
| Total des charges | 801 399,57 |
| Recettes de fonctionnement | -48 586,71 |
| **Total des charges** | **752 812,86** |
| Nombre de tonnes | 19 606,60 |
| **Coût net d'une tonne traitée** | **38,40** |

(1) 5 % des charges du service administratif
(2) 5 % des charges du service communication
(3) Au prorata du nombre de bennes transportées

## SERVICE TRI SÉLECTIF

| | |
|---|---|
| Total des dépenses de fonctionnement du service (4) | 1 330 269,03 |
| Quote part administrative (1) | 145 349,64 |
| Quote part communication (2) | 62 915,58 |
| Transport de bennes (3) | 70 813,70 |
| Atténuation de charges | -632,92 |
| **Total des charges** | **1 608 715,03** |
| Nombre de tonnes | 15 480,00 |
| **Coût brut d'une tonne traitée** | **103,92** |
| | |
| Total des charges | 1 608 715,03 |
| Recettes de fonctionnement (4) | -2 924 799,96 |
| **Total des charges** | **-1 316 084,93** |
| Nombre de tonnes | 15 480,00 |
| **Coût net d'une tonne traitée** | **-85,02** |

(1) 25 % des charges du service administratif
(2) 45 % des charges du service communication
(3) Au prorata du nombre de bennes transportées
(4) Hors opération en capital

## SERVICE DÉCHETS ULTIMES

| | |
|---|---|
| Total des dépenses de fonctionnement du service | 2 855 312,96 |
| Quote part administrative (1) | 145 349,64 |
| Quote part communication (2) | 34 953,10 |
| Transport de bennes (3) | 43 678,54 |
| Atténuation de charges | -17 354,85 |
| **Total des charges** | **3 061 939,39** |
| Nombre de tonnes | 31 502,00 |
| **Coût brut d'une tonne traitée** | **97,20** |
| | |
| Total des charges | 3 061 939,39 |
| Recettes de fonctionnement | -125 715,91 |
| **Total des charges** | **2 936 223,48** |
| Nombre de tonnes | 31 502,00 |
| **Coût net d'une tonne traitée** | **93,21** |

(1) 25 % des charges du service administratif
(2) 25 % des charges du service communication
(3) Au prorata du nombre de bennes transportées

# BILAN FINANCIER SERVICE PAR SERVICE

## SERVICE TRI SÉLECTIF

| Dépenses | | | Recettes | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 11 | Charges à caractère général | 1 160 697,83 | 13 | Atténuation de charges | 632,92 |
| 12 | Charges de personnel | 85 764,01 | 042 | Opérations d'ordre entre sections | |
| 042 | Opérations d'ordre entre sections | 28 003,44 | 70 | Produits des services | 837 049,22 |
| 65 | Autres charges de gestion courantes | 47 403,75 | 74 | Participations | 2 077 234,16 |
| 66 | Charges financières | | 75 | Autres produits de gestion courante | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 8 400,00 | 77 | Produits exceptionnels | 10 516,58 |
| | | | | | |
| | Total des dépenses | 1 330 269,03 | | Total des recettes | 2 925 432,88 |
| | Excédent | 1 595 163,85 | | | |
| | Total | 2 925 432,88 | | | 2 925 432,88 |

## LE COÛT DES PRESTATIONS DE TRI

| Prestataires | Périmètre | Intitulés | Coût de traitement HT à la tonne |
|---|---|---|---|
| SPHERE | SEROC NORD PAP | CORPS PLATS | 82,58 € |
| SPHERE | SEROC NORD PAP | EMR | 177,68 € |
| SPHERE | SEROC NORD PAP | CORPS CREUX | 322,82 € |
| SPHERE | SEROC NORD AV | CORPS PLATS | 79,58 € |
| SPHERE | SEROC NORD AV | EMR | 174,67 € |
| SPHERE | SEROC NORD AV | CORPS CREUX | 319,82 € |
| EATS | SEROC CENTRE | CORPS PLATS | 81,26 € |
| EATS | SEROC CENTRE | EMR | 231,89 € |
| EATS | SEROC CENTRE | CORPS CREUX | 252,71 € |
| EATS | SEROC SUD | CORPS PLATS | 94,09 € |
| EATS | SEROC SUD | EMR | 260,26 € |
| EATS | SEROC SUD | CORPS CREUX | 280,28 € |
| EATS | SEROC SUD | CORPS PLATS | 77,82 € |
| EATS | SEROC SUD | EMR | 225,57 € |
| EATS | SEROC SUD | CORPS CREUX | 245,27 € |
| GDE | SEROC SUD | TRANSPORT ET RECEPTION | 52,16 € |
| EATS | SEROC SUD | CORPS PLATS | 80,77 € |
| EATS | SEROC SUD | EMR | 230,49 € |
| EATS | SEROC SUD | CORPS CREUX | 251,18 € |

## SERVICE DÉCHETS ULTIMES

| Dépenses | | | Recettes | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 11 | Charges à caractère général | 2 494 015,66 | 13 | Atténuation de charges | 5 852,64 |
| 12 | Charges de personnel | 85 000,67 | 042 | Opérations d'ordre entre sections | |
| 042 | Opérations d'ordre entre sections | 2 538,63 | 70 | Produits des services | 27 472,51 |
| 65 | Autres charges de gestion courantes | | 74 | Participations | 1 709 608,47 |
| 66 | Charges financières | | 75 | Autres produits de gestion courante | |
| 67 | Charges exceptionnelles | | 77 | Produits exceptionnels | 1 313,69 |
| 68 | Dotation aux provisions | 273 758,00 | | | |
| | | | | | |
| | Total des dépenses | 2 855 312,96 | | Total des recettes | 1 744 247,31 |
| | | | | Besoin de financement | 1 111 065,65 |
| | Total | 2 855 312,96 | | | 2 855 312,96 |

## LE COÛT DES PRESTATIONS D'ENFOUISSEMENT

| Prestataires | Périmètre | Coût de traitement | TGAP | Total |
|---|---|---|---|---|
| | | HT à la tonne | | |
| SNN | SEROC SUD | 46,00 € | 14,00 € | 60,00 € |
| SNN | SEROC CENTRE | 50,24 € | 17,50 € | 67,74 € |
| LES CHAMPS JOUAULTS | INTERCOM SEVERINE | 48,27 € | 14,00 € | 62,27 € |
| SEA | SEROC NORD | 55,16 € | 20,00 € | 75,16 € |

## SERVICE DÉCHÈTERIES

Section d'investissement

| Dépenses | | | Recettes | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 040 | Opérations d'ordre entre sections | 63 122,23 | 040 | Opérations d'ordre entre sections | 149 707,06 |
| 041 | Opérations patrimoniales | | 041 | Opérations patrimoniales | |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | 10 | Dotations, fonds de réserve | |
| 16 | Remboursements d'emprunts | 146 776,43 | 16 | Emprunts et dettes assimilées | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | | 20 | Immobilisations incorporelles | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 26 590,78 | 21 | Immobilisations corporelles | |
| 23 | Immobilisations en cours | | 27 | Autres immobilisations financières | |
| | | | | | |
| | Total des dépenses | 236 489,44 | | Total des recettes | 149 707,06 |
| | | | | Besoin de financement | 86 782,38 |
| | Total | 236 489,44 | | | 236 489,44 |

Section de fonctionnement

| Dépenses | | | Recettes | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 11 | Charges à caractère général | 1 148 891,24 | 13 | Atténuation de charges | 45 903,01 |
| 12 | Charges de personnel | 788 528,55 | 042 | Opérations d'ordre entre sections | 63 122,23 |
| 042 | Opérations d'ordre entre sections | 149 707,06 | 70 | Produits des services | 394 199,63 |
| 65 | Autres charges de gestion courantes | 3 628,56 | 74 | Participations | 1 744 211,80 |
| 66 | Charges financières | 40 316,26 | 75 | Autres produits de gestion courante | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 793,44 | 77 | Produits exceptionnels | 9 599,88 |
| 68 | Dotation aux provisions | 50 160,00 | | | |
| | | | | | |
| | Total des dépenses | 2 182 025,11 | | Total des recettes | 2 257 036,55 |
| | Excédent | 75 011,44 | | | |
| | Total | 2 257 036,55 | | | 2 257 036,55 |

## SERVICE COMPOSTAGE INDUSTRIEL

| Dépenses | | | Recettes | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 11 | Charges à caractère général | 547 644,14 | 13 | Atténuation de charges | 439,15 |
| 12 | Charges de personnel | 11 937,41 | 042 | Opérations d'ordre entre sections | |
| 042 | Opérations d'ordre entre sections | 11 597,81 | 70 | Produits des services | 21 111,41 |
| 65 | Autres charges de gestion courantes | | 74 | Participations | 620 357,92 |
| 66 | Charges financières | 12,44 | 75 | Autres produits de gestion courante | 20 368,12 |
| 67 | Charges exceptionnelles | | 77 | Produits exceptionnels | 7 107,18 |
| | | | | | |
| | Total des dépenses | 571 191,80 | | Total des recettes | 669 383,78 |
| | Excédent | 98 191,98 | | | |
| | Total | 669 383,78 | | | 669 383,78 |

## ÉVOLUTIONS ANNUELLES CUMULÉES DES PRESTATIONS DE TRAITEMENT PAR SERVICE 2011-2015

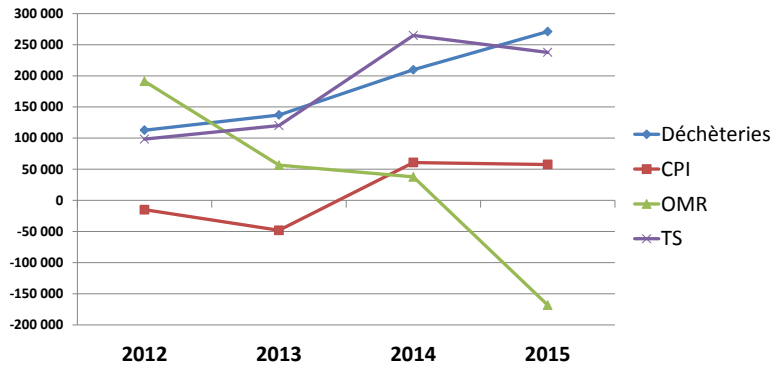


## LE COÛT DES MARCHÉS DE TRAITEMENT

| | | | |
|---|---|---|---|
| Déchets verts broyés (secteur nord) | Enlèvement | En régie | Par benne de 8 tonnes |
| | Traitement | 24,45 € | La tonne |
| | Coût total | 24,45 € | La tonne |
| Déchets verts à broyer (secteur nord) | Broyage | 6,71 € | La tonne |
| | Enlèvement | En régie | La tonne |
| | Traitement | 24,45 € | La tonne |
| | Coût total | 31,16 € | La tonne |
| Déchets verts à broyer (secteur sud) | Enlèvement | En régie | La tonne |
| | Broyage/criblage | 10,45 € | La tonne |
| | Traitement | En régie | La tonne |
| | Coût total | 10,45 € | La tonne |
| Gravats (secteur nord) | Enlèvement | En régie | Par benne de 10 tonnes |
| | Traitement | 4,50 € | La tonne |
| | Coût total | 4,50 € | La tonne |
| Gravats (secteur sud) | Enlèvement | 5,94 € | Par benne de 10 tonnes |
| | Traitement | 4,95 € | La tonne |
| | Coût total | 10,89 € | La tonne |
| Bois propre | Enlèvement | En régie | Par benne de 3 tonnes |
| | Traitement | 24,66 € | La tonne |
| | Coût total | 24,66 € | La tonne |
| Bois de rebus (secteur nord) | Enlèvement | En régie | Par benne de 3 tonnes |
| | Traitement | 37,40 € | La tonne |
| | Coût total | 37,40 € | La tonne |
| Bois de rebus (secteur sud) | Enlèvement | 19,80 € | Par benne de 3 tonnes |
| | Traitement | 34,65 € | La tonne |
| | Coût total | 54,45 € | La tonne |
| Tout venant (secteur nord) | Enlèvement | En régie | Par benne de 3,5 tonnes |
| | Traitement | 66,49 € | La tonne |
| | TGAP | 20,00 € | La tonne |
| | Coût moyen | 86,49 € | La tonne |
| Tout venant (secteur sud) | Enlèvement | 16,89 € | Par benne de 3,5 tonnes |
| | Traitement | 52,21 € | La tonne |
| | TGAP | 14,06 € | La tonne |
| | Coût moyen | 83,16 € | La tonne |
| Métaux | Enlèvement | 0,00 € HT | Par benne de 3 tonnes |
| | Traitement | 0,00 € HT | La tonne |
| | Coût moyen | 0,00 € HT | La tonne |
| Cartons | Enlèvement | 89,10 € | Par benne de 1,5 tonnes |
| | Traitement | 24,75 € | La tonne |
| | Coût moyen | 113,85 € | La tonne |

Hors prix de reprise

| | | | |
|---|---|---|---|
| DMS | Traitement | 741,89 € | La tonne |
| Huile minérale | Enlèvement et traitement | 0,00 € | La tonne |
| Huile de friture | Enlèvement et traitement | 0,00 € | La tonne |

# LA CRÉATION D'ÉQUIPEMENTS

**Pour faire face à la fermeture des centres d'enfouissement et pour répondre aux objetcifs du plan national des déchets afin de réduire l'enfouissement et augmenter la valorisation des déchets, le SEROC a décidé dès 2006 la création d'équipements de transfert des déchets ménagers et la construction d'une unité de traitement des déchets ménagers.**

## Construction des unités de transfert

Pour permettre le transport des déchets et organiser de façon rationnelle leur logistique, les quais de transfert se répartissent de la façon suivante :

| | Centre | Nord | Sud |
|---|---|---|---|
| Lieu d'implantation envisagée | Maisoncelles Pelvey | Bayeux zone de Bellefontaine | Vire zone de la Papillonière |
| Quels déchets | Ordures Ménagères<br>Tri Sélectif<br>Papier | Ordures Ménagères<br>Tri Sélectif<br>Tout-venant | Ordures Ménagères<br>Tri Sélectif |
| Nombre de quai | 3 quais | 7 quais | 3 quais |
| Tonnages | OM : 4 000 tonnes<br>TS : 1400 tonnes<br>Papiers : 750 tonnes | OM : 22 000 tonnes<br>TS : 5300 tonnes<br>TV : 6300 tonnes | OM : 6 400 tonnes<br>TS : 1 800 tonnes |
| Planning | Construction 2015/2016<br>Mise en service en 2016 | Construction 2016/2017<br>Mise en service en 2017 | Construction 2017/2018<br>Mise en service en 2018 |

### 2015 : démarrage des travaux de l'unité de transfert du centre

Les étapes pour la construction de l'unité de transfert de Maisoncelles Pelvey sont les suivantes :
- Novembre 2014 : notification du marché de maîtrise d'œuvre à la société SAFEGE
- Mars 2015 : dépôt du permis de construire et du dossier ICPE
- Juillet 2015 : notification des marchés lot n°1 « terrassement » et lot n°3 « pont-bascule »
- Septembre 2015 : notification du lot n°4 « trémies et groupes hydrauliques », relance du lot n°2 « bâtiment »
- Octobre 2015 : démarrage des travaux

Le projet a pris du retard au regard du planning prévisionnel.

La consultation pour le lot 2 « bâtiment » a été difficile pour les raisons suivantes :
- Une première consultation infructueuse
- Le faible nombre de candidats
- Les coûts élevés
- La définition imprécise des durées de tenue au feu au regard de la réglementation ICPE

Le SEROC a donc engagé parallèlement :
- Le lancement d'une nouvelle consultation pour le lot « bâtiment »
- Une phase de négociation avec les candidats des lots « bâtiment » et « trémies »
- Une étude thermique pour engager une demande de dérogation à l'arrêté ministériel sur les ICPE concernant la stabilité au feu.

Début 2016 :
- notification du marché pour le lot « bâtiment » ,
- obtention des dérogations demandées.

Octobre 2016 :
- livraison de l'unité de transfert du centre.

### Lancement du programme de construction de l'unité de transfert Nord

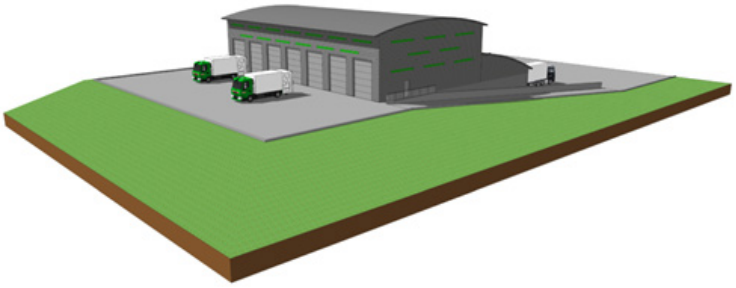

Juin 2015 : notification du marché de maîtrise d'oeuvre à la société SAFEGE.

Novembre 2015 : recherche d'un terrain sur une zone d'activité pour l'implantation de l'unité de transfert

# Lancement de construction de 2 unités de transfert sur le centre et le nord du territoire

## La construction d'une unité de traitement et de valorisation

Décembre 2015 : Recrutement du bureau d'études SETEC Environnement pour la mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'une unité de traitement des déchets ménagers.

Cette mission a pour objectif d'assister le SEROC tout au long de la réalisation de l'unité de valorisation pour :

1) Obtenir un process permettant :
- de limiter l'enfouissement au maximum à 15 % ;
- de produire un combustible solide de récupération ;
- de valoriser la matière ;
- de produire en option du biogaz et du compost.

2) Lancer un marché public de conception, de construction et d'exploitation ;

Un comité de pilotage sera constitué pour suivre le projet.

## La création d'une Société Publique Locale pour le tri des recyclables

Pour faire face à l'extension des consignes de tri sur les emballages, le SEROC a engagé une démarche avec le Syndicat Mixte du Point-Fort. Cette réflexion a pour objectif la mise en œuvre d'un centre de tri des emballages et des papiers pouvant répondre aux nouvelles exigences et au tri des plastiques d'emballages autres que les bouteilles et flacons.

## Les consignes de tri plastique aujourd'hui

Seuls les plastiques en forme de bouteille, flacon ou bidon

## Les consignes de tri plastique demain

Les plastiques en forme de bouteille, flacon ou bidon ainsi que les sacs et films plastique, barquettes polystyrène, petits emballages (yaourts, pots de crème...)

# VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## Territoire Zéro déchet Zéro gaspillage

Le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, a sélectionné la candidature du SEROC pour devenir un « Territoire Zéro déchet Zéro gaspillage ». Il s'agit d'une opportunité pour le territoire en termes de réduction des déchets, d'attractivité mais également d'emploi local.
Le SEROC a été sélectionné pour mettre en place une dynamique d'économie circulaire sur son territoire.

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE

Il s'agit de passer d'une économie linéaire (je produis, j'achète, je consomme, je jette) à une économie circulaire. A tout moment, je peux faire autrement : je produis avec moins de matières premières, j'achète en vrac, je consomme durablement, je composte et au lieu de jeter, je répare ou je donne.
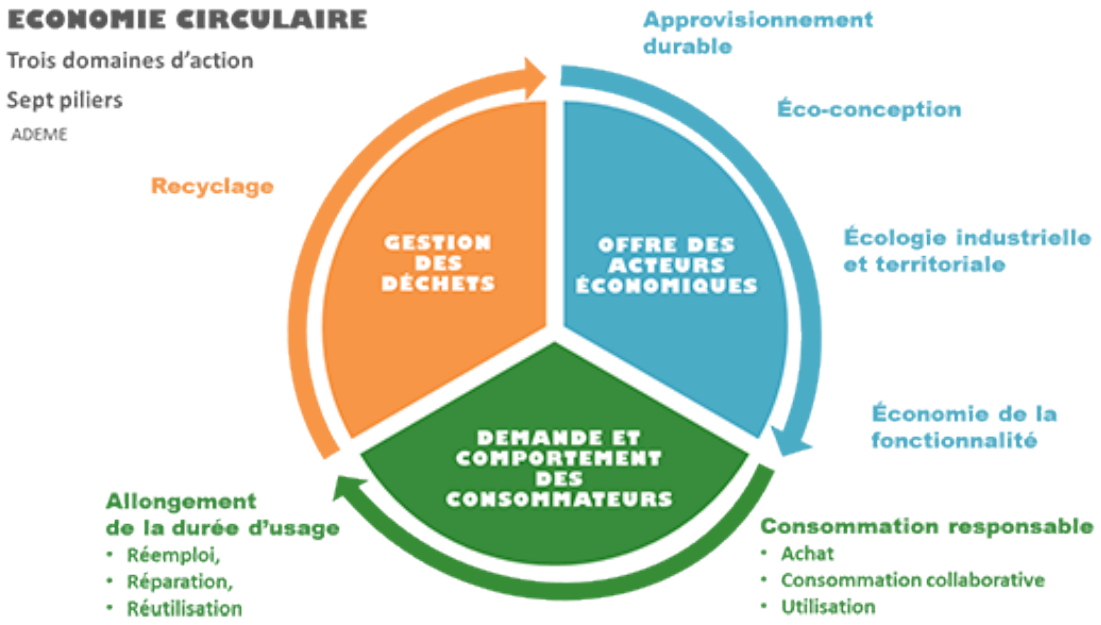
Dans ce système économique, chaque habitant, chaque entreprise, chaque association ou encore chaque institution a un rôle à jouer : il peut donner, il peut récupérer, il peut faire le lien entre des partenaires... Le rôle du SEROC est de « faciliter » les échanges, de susciter l'envie et donner la possibilité de faire autrement sur le territoire.
Par exemple, en partenariat avec la Chambre régionale du Commerce et de l'Industrie, les entreprises industrielles du territoire seront sollicitées pour analyser leur chaîne de fabrication et limiter davantage l'utilisation de matières premières.
Plus les actions seront nombreuses et impacteront davantage d'acteurs, plus le territoire pourra développer de nouvelles activités. Le déchet peut aussi être une ressource, gage de valorisation, de réemploi, de réparation... et donc d'emplois locaux. Il s'agit d'une dynamique de territoire que le SEROC ne pourra pas construire seul mais avec l'engagement de chacun.
Le SEROC a été choisi ayant déjà de nombreux partenaires et des expériences positives dans ce domaine. Par exemple, L'association La Bacer a ouvert une recyclerie « A tout petit prix » sur Bayeux avec le soutien de Bayeux Intercom pour la recherche de locaux et du SEROC pour la récupération d'objets donnés sur les déchèteries à réparer et à revendre. Ces partenariats ont permis la création de 5 emplois locaux et non délocalisables sur le territoire.
Le Ministère confie au SEROC le pilotage de ce projet innovant et ambitieux pour être exemplaire et ainsi, proposer dans l'avenir aux autres territoires, des retours d'expériences positifs.